



DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

PROGRAMME EN ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET A
LA SANTE

GUIDE DE FORMATION PRATIQUE

STAGE III : ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET A LA
SANTE AU PRESCOLAIRE ET AU PRIMAIRE 3STA803

ET

STAGE IV : ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET A LA
SANTE AU SECONDAIRE 3STA804

AOÛT 2025

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	1
INTRODUCTION	3
1. Philosophie du programme de baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé	5
2. PRÉSENTATION DES STAGES	6
2.1 La formation au BEEPS, point de départ du développement professionnel	6
3. Compétences professionnelles à explorer et à développer en stage III et IV	8
3.1 Consolidation des compétences professionnelles aux stages III et IV	9
4. Réflexion sur les qualités professionnelles	11
5. OBJECTIFS des stages III et IV	13
5.1 Compétences d'enseignant en éducation physique et à la santé	13
6. PRÉPARATION DES STAGES III ET IV	15
6.1 Demande de stage	15
6.2 Mise à jour du CV, rédaction du plan de stage et réflexion sur les qualités professionnelles	15
6.3 Rencontre avec la personne superviseuse de stage	15
6.4 Rencontre pré-stage avec la personne enseignante associée	16
7. DÉROULEMENT DES STAGES III ET IV	17
7.1 Phase exploratoire du milieu pédagogique	17
7.2 Phase d'observation	17
7.3 Phase de prise en charge	17
8. DÉROULEMENT DES STAGES III ET IV	18
8.1 Phase d'observation et d'intégration	18
8.2 Phase de prise en charge complète	18
8.3 Autres tâches reliées aux stages III et IV	19

8.4	Modalités administratives	20
9.	Travaux à réaliser par la personne stagiaire	21
9.1	Curriculum Vitae	21
9.2	Plan de stage	23
9.3	Analyse du milieu.....	29
9.4	Analyse des routines pédagogiques	31
9.4.1	L'importance des routines en EPS :	31
9.4.2	Observation des routines mises en place :	31
9.4.3	Analyse et réflexion professionnelle :	32
9.4.4	Outils d'observation et remise du rapport :	32
9.4.5	Synthèse des routines en ÉPS.....	32
9.5	Procédure de gestion de comportements inappropriés et inacceptables	34
9.6	Observation de l'enseignant(e) associé(e).....	36
9.7	Observation des élèves	38
9.8	Planifications.....	39
9.9	Rapports réflexifs.....	41
9.10	Autoévaluation	42
9.11	Recommandations pour le prochain stage ou l'insertion professionnelle.....	46
9.12	Synthèse des tâches à réaliser et des délais de remise	47
10.	Rôles et responsabilités de la personne enseignante associée	49
10.1	Avant le stage	49
10.2	Pendant le stage.....	49
10.3	Fin du stage	50
10.4	Recommandations pour le prochain stage.....	52
10.5	Évaluation sommative de la personne enseignante associée	53
10.6	Évaluation sommative du stagiaire.....	59

11.	Rôles et responsabilités de la personne superviseure de stage.....	61
11.1	Avant le début du stage.....	61
11.2	Pendant le stage.....	62
11.3	Fin du stage	63
11.4	Évaluation du stagiaire	63
11.5	Travaux soumis à l'évaluation de la personne superviseure	64
12.	Évaluation sommative de la personne stagiaire.....	65
12.1	Autoévaluation de la personne stagiaire /20%.....	65
12.2	Évaluation de la personne enseignante associée /40%	65
12.3	Évaluation de la personne superviseure 40%.....	65
12.4	Évaluation sommative.....	66
13.	RÈGLES SUR LA FORMATION PRATIQUE.....	67
13.1	Bureau de la formation pratique en enseignement à l'UQAC	67
13.2	Antécédents judiciaires : Vérification des antécédents judiciaires du personnel scolaire	67
13.3	Absences et retard durant les stages et politique de harcèlement.....	67
13.5	ARRÊT DU STAGE DANS LE MILIEU SCOLAIRE	68
	Conclusion.....	70
	Lectures inspirantes	71

AVANT-PROPOS

Le guide des stages I et II que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'un travail rigoureux et engagé. Il vise à offrir un cadre complet, cohérent et pertinent pour soutenir la formation pratique en enseignement de l'éducation physique. Conçu pour répondre aux réalités du milieu scolaire, il favorise la progression entre les stages et soutient le développement professionnel des stagiaires.

Notre philosophie de programme s'appuie désormais sur la compétence 8 du référentiel ministériel : *Soutenir le plaisir d'apprendre*. Cette orientation place la motivation, les émotions, l'engagement et le bien-être des élèves au cœur de la formation, en incitant les stagiaires à créer des situations d'apprentissage stimulantes et durables.

L'un des éléments structurants de ces guides est le dossier de stage évolutif, qui accompagne la personne stagiaire tout au long de sa formation initiale. Véritable fil conducteur des quatre stages, il documente le cheminement individuel, nourrit une réflexion continue et consolide les compétences professionnelles de manière progressive et structurée. Ce dossier constitue un outil pédagogique central, au service de l'autoévaluation, de l'engagement réflexif et de la construction de l'identité professionnelle.

Pour soutenir le travail des stagiaires et des superviseurs, l'ensemble des productions et des corrections est réalisé sur la plateforme Moodle. Cet environnement commun facilite le suivi, centralise les échanges et assure la traçabilité des commentaires et recommandations utiles pour les stages à venir.

Ces guides ne se limitent pas à baliser les étapes du stage : ils proposent un cadre d'accompagnement ancré dans la réalité de la pratique, conçu pour encourager l'autonomie, soutenir la réflexion et renforcer les liens entre les différents acteurs de la formation.

Ce travail s'inscrit dans la continuité d'une démarche amorcée par François Tremblay-Arseneault et Stéphane Riverin, sous la supervision de Brice Favier Ambrosini, qui ont élaboré la première version des guides. Cette version initiale a jeté les bases d'une réflexion sur l'encadrement des stages en enseignement de l'éducation physique.

Par la suite, le développement des guides s'est poursuivi, enrichi par une vaste expérience en supervision de stage, les plus récentes recherches dans ce domaine et les nombreux retours provenant des personnes enseignantes associées, des personnes superviseuses et des personnes stagiaires. Ces apports ont permis d'apporter des ajustements significatifs, alignés à la nouvelle philosophie du programme de formation, tout en assurant une progression pédagogique cohérente entre les quatre stages.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration et à l'évolution de ces guides. Leur engagement envers la qualité de la formation pratique est précieux et profondément apprécié.

Linda Morency

Claude Bordeleau

INTRODUCTION

Ce guide de stage constitue un outil de référence essentiel destiné à soutenir l'ensemble des personnes impliquées dans le déroulement du stage : la personne stagiaire, la personne enseignante associée et la personne superviseure. Il vise à clarifier les rôles et responsabilités de chacun(e), à préciser les tâches attendues et à expliciter les critères d'évaluation des compétences professionnelles.

Les *stages III et IV* s'inscrivent dans la dernière phase de la formation initiale à l'enseignement. Ils ont pour objectif de consolider les compétences professionnelles, de favoriser une prise en charge plus autonome de l'enseignement, et de préparer concrètement l'entrée dans la profession. Le stage IV, notamment, représente une étape charnière, orientée vers l'insertion professionnelle.

Durant ces stages, la personne stagiaire est appelée à agir avec plus d'autonomie, à mettre en œuvre des situations d'enseignement planifiées, à adapter ses interventions en fonction des besoins des élèves, et à développer un jugement professionnel éclairé. La collaboration tripartite entre la personne stagiaire, la personne enseignante associée et la personne superviseure est un levier central dans le bon déroulement du stage. Elle permet un accompagnement riche, basé sur l'observation, le dialogue, la rétroaction et la co-construction de la pratique enseignante.

Ce guide offre donc des repères clairs pour chacune des parties. Il présente les attentes liées aux stages, les responsabilités de chacun(e), les échéanciers, les outils de suivi, ainsi que les modalités d'évaluation des compétences professionnelles en lien avec le référentiel du ministère de l'Éducation.

Pour la personne stagiaire

Le stage représente une occasion concrète de mettre en pratique les savoirs acquis lors de la formation universitaire dans un milieu professionnel authentique. Vous serez amené(e) à assumer diverses responsabilités qui favoriseront le développement de vos compétences pédagogiques et professionnelles. Ce guide vous accompagnera dans l'atteinte de vos objectifs, en précisant les travaux à réaliser, les attentes en matière de rendement, ainsi que la durée de la prise en charge complète des groupes.

Pour la personne enseignante associée

Votre rôle est central dans l'accueil, l'accompagnement et le soutien quotidien de la personne en formation. Vous serez appelé(e) à partager votre expertise, à guider cette personne dans sa progression, à évaluer son développement professionnel et à formuler des rétroactions constructives.

Ce guide vous fournira des repères clairs sur vos responsabilités, les moyens d'encadrer efficacement cette expérience de stage et les critères d'évaluation.

Pour la personne superviseure

Vous assurez l'encadrement académique de la personne stagiaire ainsi que l'évaluation finale de son cheminement. Vous jouez un rôle de liaison entre les parties, d'accompagnement réflexif et de soutien au développement professionnel. Ce guide vous fournira les balises nécessaires à la gestion des tâches, au suivi des apprentissages et à la communication avec la personne enseignante associée. Vous serez également responsable de veiller à ce que le stage se déroule conformément aux exigences établies, tout en restant disponible pour ajuster l'encadrement au besoin. En cas de problème, de quelque nature qu'il soit, vous devez intervenir rapidement afin de proposer des solutions et préserver le bon déroulement du stage.

En suivant les indications proposées dans ce guide, nous souhaitons offrir à chacune et chacun une expérience de stage enrichissante, cohérente et formatrice, qui soutient pleinement le développement des compétences professionnelles en vue d'une entrée confiante et réfléchie dans la profession enseignante.

1. PHILOSOPHIE DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ

Le plaisir, plus précisément cette relation de plaisir à la pratique des activités physiques et sportives, « doit être considéré comme l'acquisition fondamentale en éducation physique, conditionnant toutes les autres acquisitions et leur réinvestissement, et en définitive leur utilité sociale » (Delignières et Garsault, 2004). À l'issue de la formation au BEEPS de l'UQAC, les personnes étudiantes posséderont une spécialisation concernant la prise en compte des émotions des élèves au service de leur engagement et de leur motivation dans et pour les apprentissages en EPS. Cette spécialisation permettra aux futures enseignantes et aux futurs enseignants d'EPS d'être experts du soutien au plaisir d'apprendre de leurs élèves, tant dans une visée à court terme (engagement dans les apprentissages disciplinaires, selon une capacité à susciter le « plaisir d'agir » des élèves) qu'à long terme (engagement dans un mode de vie sain et actif, selon une capacité à susciter la « joie d'apprendre » des élèves). Les personnes étudiantes du BEEPS de l'UQAC seront capable de mobiliser plusieurs outils, scientifiquement ancrés, issus de traditions épistémologiques différentes et ayant fait leur preuve sur le plan pratique, afin de mettre en œuvre des planifications (pôle didactique) ainsi que des interactions (pôle pédagogique) permettant de prendre en compte les deux visées de la capacité à susciter le plaisir d'apprendre des élèves. De plus, les personnes étudiantes seront en mesure de développer, chez leurs élèves, la capacité à apprendre à gérer leurs émotions selon des objectifs d'apprentissage précis.

Sur le plan de l'accompagnement des étudiants et des étudiantes et afin d'en arriver à cette compétence, la pratique réflexive de ces derniers et ces dernières sera développée afin qu'ils et elles puissent adopter plus de postures actives d'apprenants qui les place au premier rang d'une logique de coconstruction des savoirs enseignants.

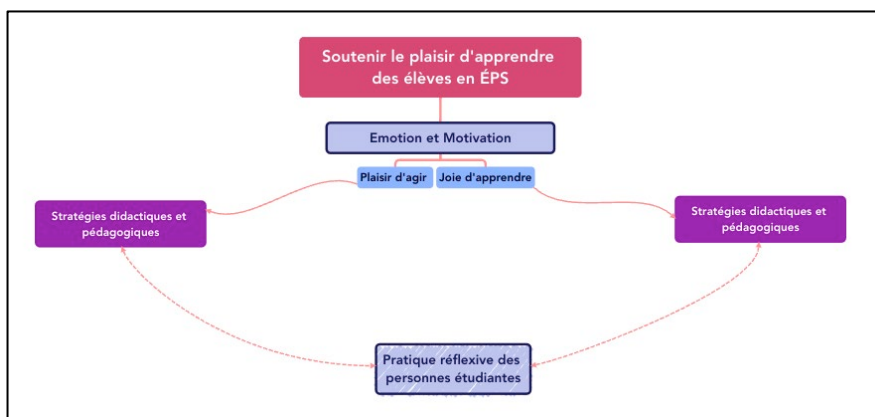


Schéma de l'orientation conceptuelle et pratique du BEEPS

2. PRÉSENTATION DES STAGES

Avant de présenter les différents stages qui jalonnent la formation, il importe de rappeler l'importance de la formation pratique dans le développement des compétences professionnelles. Celle-ci constitue un levier essentiel pour ancrer les savoirs théoriques dans l'action et favoriser une compréhension concrète du métier d'enseignant en éducation physique et à la santé.

2.1 La formation au BEEPS, point de départ du développement professionnel

La formation pratique occupe une place centrale dans le programme de Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (BEEPS). Elle permet aux futures personnes enseignantes de mettre en œuvre les compétences professionnelles essentielles à l'exercice du métier. Cette dimension se traduit par la réalisation de quatre stages répartis dans les milieux d'enseignement où elles seront appelées à intervenir : deux stages au niveau préscolaire/primaire et deux au niveau secondaire.

Stage 1 (3STA801)

Le stage 1 (3STA801) se déroule en milieu préscolaire/primaire. Il vise à initier la personne étudiante à la profession enseignante ainsi qu'à la réalité des jeunes élèves âgés de 4 à 12 ans. Ce stage, d'une durée de 18 jours, a lieu au cours du deuxième trimestre de la formation. La personne stagiaire doit y assurer la responsabilité complète des groupes pendant au moins sept jours.

Stage 2 (3STA802)

Le stage 2 s'effectue dans un milieu d'enseignement secondaire. Il permet à la personne étudiante de poursuivre son initiation à la profession tout en découvrant la réalité des élèves âgés de 13 à 17 ans. Ce stage, d'une durée de 19 jours, se déroule au troisième trimestre de la formation. La personne stagiaire doit assurer, de façon autonome, la responsabilité complète de l'ensemble des groupes pendant un minimum de sept jours.

Stage 3 (3STA803)

Le stage 3, d'une durée de 35 jours, se tient au cinquième trimestre dans un environnement préscolaire/primaire. Il a pour principal objectif de consolider les compétences professionnelles essentielles à l'enseignement. Après une période d'observation d'au moins une séance par groupe, la personne stagiaire assume la responsabilité complète des groupes et développe progressivement son autonomie professionnelle.

Stage 4 (3STA804)

Réalisé au dernier trimestre de la formation, le stage 4 se déroule en milieu secondaire sur une période de 45 jours. À l'image du stage 3, il permet à la personne étudiante de consolider ses compétences

professionnelles en assumant, après une période d'observation, la prise en charge de l'ensemble des groupes. Ce stage final vise à renforcer son autonomie et à affirmer sa maîtrise professionnelle en contexte réel d'enseignement.

Enfin, il convient de souligner que la formation initiale constitue le point de départ du développement professionnel. Si la maîtrise des 13 compétences professionnelles est essentielle à l'exercice de la profession enseignante, elle ne peut être pleinement atteinte qu'avec l'expérience. Au terme de sa formation, la personne étudiante doit toutefois faire preuve d'une autonomie professionnelle dans l'exercice de ses fonctions, sans qu'on s'attende à une expertise équivalente à celle d'un enseignant d'expérience.

3. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES À EXPLORER ET À DÉVELOPPER EN STAGE III ET IV

Dans le Référentiel de compétences professionnelles pour la profession enseignante (ministère de l'Éducation, 2020¹), le ministère de l'Éducation du Québec définit treize compétences professionnelles essentielles à l'exercice du métier d'enseignant ou d'enseignante. Ces compétences sont regroupées en cinq grands champs d'intervention.

Le développement de ces compétences s'amorce dès le début de la formation initiale et, dans certains cas, avant même l'entrée dans le programme, pour se poursuivre tout au long de la carrière de la personne enseignante (MEQ, 2020). Le ministère reconnaît qu'il est difficile pour une personne en formation d'atteindre la pleine maîtrise de l'ensemble des treize compétences à la fin de ses études universitaires. Certaines compétences devront être solidement maîtrisées dès la sortie de la formation initiale, tandis que d'autres continueront à se développer par le biais de la formation continue et de l'expérience professionnelle.

Dans ce contexte, les *stages III et IV* jouent un rôle déterminant dans l'appropriation et la consolidation des compétences professionnelles. Ils marquent une transition vers une prise en charge plus complète de la fonction enseignante, dans un cadre scolaire authentique. Les compétences relevant du *champ d'intervention 1 – Compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves* doivent être en voie de maîtrise avancée à ce stade de la formation. Ces stages constituent donc un moment privilégié pour approfondir ces compétences dans l'action, grâce à une immersion prolongée en milieu scolaire.

Cependant, cela ne signifie pas que les autres compétences doivent être mises de côté. Bien au contraire, les stages III et IV permettent également de mobiliser et d'enrichir l'ensemble des compétences professionnelles dans des situations concrètes d'enseignement, en tenant compte des spécificités de l'EPS : planification d'activités sécuritaires et inclusives, encadrement sécuritaire en contexte d'activité physique, gestion dynamique du groupe, etc.

Il est donc essentiel d'établir une progression claire et structurée dans le développement et l'évaluation des treize compétences tout au long de la formation, en tenant compte du cheminement de la personne étudiante et des exigences croissantes des stages. Cette approche permet à la personne stagiaire de

¹ Ministère de l'Éducation (2020). *Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante*. Québec : Gouvernement du Québec.

s'engager dans un processus réflexif, de recevoir des rétroactions ciblées et de poser des actions concrètes en vue d'un développement professionnel durable.

3.1 Consolidation des compétences professionnelles aux stages III et IV

Dans le cadre des stages III et IV, la personne stagiaire est appelée à assumer une prise en charge beaucoup plus soutenue des groupes d'élèves, à planifier et animer des séquences pédagogiques complètes, ainsi qu'à évaluer les apprentissages de façon rigoureuse. Ce tableau présente les 13 compétences professionnelles attendues du personnel enseignant, accompagnées d'exemples concrets qui illustrent comment elles peuvent se manifester dans le contexte d'un stage de responsabilité accrue en éducation physique. Ces exemples tiennent compte du niveau d'autonomie plus élevé attendu à cette étape de la formation, ainsi que de la capacité à exercer un jugement professionnel, à s'engager dans le milieu scolaire, et à adopter une posture réflexive. Ce référentiel peut servir de guide pour l'autoévaluation, la rétroaction formative ou encore pour soutenir les discussions avec la personne enseignante associée et la superviseuse de stage.

Tableau 1 : Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant - Exemples adaptés aux stages III et IV en EPS

Compétences fondatrices

1. Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Exemples: Élaborer des contenus culturellement signifiants, faire des liens entre les activités physiques et les réalités sociales, encourager la diversité des approches (jeux coopératifs, traditionnels, compétitifs...).
2. Maîtriser la langue d'enseignement
Exemples : Employer un langage pédagogique clair et précis, formuler des rétroactions différenciées à l'oral et à l'écrit, rédiger des documents professionnels (plans de cours, bilans, commentaires dans les grilles d'évaluation...).

Champ 1 : Compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves

3. Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Exemples : Concevoir des séquences complètes cohérentes avec la progression annuelle, formuler des intentions pédagogiques observables et mesurables, prévoir des adaptations selon les groupes, intégrer les dimensions sécurité/engagement moteur/compétences disciplinaires.
4. Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Exemples : Assurer la prise en charge complète des groupes, enseigner des contenus techniques/tactiques, ajuster l'enseignement en temps réel, faire vivre des démarches actives (résolution de problèmes, pédagogie inversée...).

5. Évaluer les apprentissages
Exemples : Construire des outils d'évaluation (grilles critériées, tableaux de suivi), recueillir et interpréter des données d'observation, faire des rétroactions formatives et justifier des bilans.
6. Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Exemples : Instaurer et maintenir un climat d'apprentissage actif et sécuritaire, appliquer les routines efficacement, intervenir avec discernement lors de comportements perturbateurs.
7. Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Exemples : Adapter les tâches motrices selon les profils d'élèves (difficultés, intérêts, sexe, culture, handicap...), proposer des défis différenciés, faire des regroupements flexibles.
8. Soutenir le plaisir d'apprendre
Exemples : Mettre en place des contextes engageants, donner des choix aux élèves, valoriser leurs progrès, utiliser des approches ludiques ou coopératives pour favoriser l'engagement.

Champ 2 : Compétences liées à la collaboration et à l'engagement dans le milieu scolaire

9. S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Exemples : Participer aux réunions, collaborer à des projets interclasses, proposer ou encadrer des activités parascolaires (tournois, activités midi, cross-country...).
10. Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
Exemples : Rédiger des commentaires pertinents dans les bulletins ou outils de communication, discuter avec des parents lors d'événements scolaires, intégrer des ressources locales (entraîneur, organisme communautaire...).

Champ 3 : Compétence inhérente au professionnalisme enseignant

11. S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
Exemples : Se documenter sur de nouvelles approches, ajuster ses pratiques selon la rétroaction, s'impliquer dans des comités pédagogiques ou dans la réflexion collective (ex : projet école active).

Compétences transversales

12. Mobiliser le numérique
Exemples : Intégrer des outils d'analyse vidéo, utiliser des applications de suivi de la participation ou de la performance, concevoir des documents numériques (présentations, tableaux interactifs...).
13. Agir en accord avec les principes éthiques de la profession
Exemples : Respecter la confidentialité, adopter une posture professionnelle constante, faire preuve d'impartialité et de respect dans les interactions avec les élèves et les collègues.

4. RÉFLEXION SUR LES QUALITÉS PROFESSIONNELLES

Le développement d'attitudes professionnelles constitue un volet essentiel du stage. Celles-ci reflètent non seulement le sérieux de la personne stagiaire, mais aussi son engagement envers les exigences de la profession enseignante.

Toute personne stagiaire qui ne respecte pas les normes de comportement ou les principes éthiques liés à la profession recevra un avertissement formel. Si, malgré cet avertissement, aucun changement significatif n'est constaté par la personne enseignante associée et la personne superviseure, une fin de stage pourra être envisagée, conformément aux procédures prévues par l'établissement.

Dans le cadre de son stage, la personne stagiaire est invitée à porter un regard honnête et constructif sur ses qualités professionnelles. Ces dernières sont essentielles pour exercer le rôle d'enseignant(e) de manière éthique, sécuritaire et responsable.

Cet exercice vise à favoriser une prise de conscience des forces déjà présentes, tout en amenant la personne en formation à cibler une ou deux qualités professionnelles qu'elle souhaite développer davantage au cours du stage. Des actions concrètes devront être proposées afin de soutenir cette progression.

Les qualités professionnelles abordées dans ce travail constituent des fondements incontournables de la crédibilité professionnelle. Elles témoignent de la capacité à instaurer un cadre sécuritaire, respectueux et bienveillant, propice aux apprentissages des élèves.

- **Autonomie:** Respecter les horaires, les règles et les consignes. Prendre en charge ses tâches avec sérieux.
- **Ponctualité :** Arriver quelques minutes à l'avance aux cours, réunions et rendez-vous prévus. La personne stagiaire est invitée à vérifier auprès de la personne enseignante associée l'heure exacte à laquelle sa présence est souhaitée.
- **Préparation :** Planifier et organiser les séances de manière rigoureuse, en tenant compte des besoins des élèves et en cherchant à favoriser leur engagement ainsi que le plaisir d'apprendre. Les planifications doivent être transmises à l'enseignant(e) associé(e) dans un délai raisonnable afin de lui permettre de les consulter et de les approuver.
- **Engagement :** Montrer de l'enthousiasme et de l'intérêt pour l'enseignement et pour le développement des compétences des élèves.
- **Adaptabilité :** Être capable de s'ajuster aux imprévus et aux différentes situations rencontrées durant le stage.
- **Communication :** Échanger de manière claire et respectueuse avec les élèves, l'enseignant(e), les collègues et la direction.

- *Collaboration* : Travailler en équipe, s'il y a lieu, avec les autres enseignants et enseignantes et le personnel de l'école pour assurer la cohérence des interventions éducatives.
- *Réflexion* : Analyser ses pratiques, accepter les critiques constructives et chercher à s'améliorer constamment.
- *Respect* : Adopter une attitude respectueuse envers l'ensemble des personnes de l'établissement — élèves, personnel enseignant, professionnel, technique et administratif — indépendamment de leurs capacités, origines ou comportements.
- *Éthique* : Faire preuve d'intégrité et de professionnalisme dans toutes les situations.
- *Empathie* : Comprendre et prendre en compte les émotions et les besoins des élèves.
- *Leadership* : Savoir établir et maintenir une discipline positive et équitable au sein des groupes-classes.
- *Créativité* : Proposer des activités variées et stimulantes pour les élèves, en intégrant de nouvelles méthodes pédagogiques.
- *Sécurité* : Assurer la sécurité physique et émotionnelle des élèves pendant les activités d'apprentissage.

5. OBJECTIFS DES STAGES III ET IV

Les stages III et IV visent à consolider les compétences professionnelles requises pour exercer pleinement la profession enseignante. Ils permettent à la personne stagiaire de mettre en pratique, de façon progressive et encadrée, les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis durant sa formation. Ces stages favorisent l'autonomie, la prise d'initiative, la gestion des situations d'indiscipline ou de conduites inappropriées, ainsi que la capacité à s'adapter à la diversité des élèves et aux réalités du milieu scolaire. Ils constituent des occasions concrètes de renforcer son identité professionnelle et de s'engager dans une démarche réflexive continue et de susciter le plaisir d'apprendre.

En outre, les stages III et IV permettent de consolider ses acquis avec :

- Le milieu préscolaire/primaire et secondaire : le fonctionnement de l'école, les installations, les services, etc.;
- La reconnaissance des distinctions entre les institutions, c'est-à-dire les règles et procédures spécifiques à chacune;
- Les rôles et responsabilités de l'enseignant(e) en éducation physique et à la santé, y compris la capacité à reconnaître les tâches au-delà de l'enseignement;
- Les pratiques pédagogiques de l'enseignant(e) associé(e) et l'expérimentation des routines établies par l'enseignant(e) associé(e).

5.1 Compétences d'enseignant en éducation physique et à la santé

Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture

- La personne stagiaire doit démontrer une compréhension approfondie des contenus disciplinaires, notamment en éducation physique et à la santé (EPS), et savoir montrer aux élèves comment ces apprentissages peuvent se relier à d'autres disciplines pour donner davantage de sens à leur formation. Elle doit également promouvoir le développement d'un esprit critique et ouvert dans un climat respectueux, équitable et inclusif.

Compétence 2 : Maîtriser la langue d'enseignement

- La personne stagiaire doit utiliser de façon adéquate la langue d'enseignement, tant à l'oral qu'à l'écrit, en s'exprimant avec clarté et précision, afin de soutenir la compréhension et les apprentissages des élèves.

Compétence 3 : Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage

- La personne stagiaire doit être en mesure de planifier des séances d'enseignement bien structurées, en définissant clairement les intentions pédagogiques, en choisissant des activités variées et adaptées aux caractéristiques des élèves, et en organisant le tout de façon à favoriser une progression efficace des apprentissages.

Compétence 4 : Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage

- La personne stagiaire doit diriger le groupe-classe de manière autonome et professionnelle, mobiliser des stratégies pédagogiques efficaces, et instaurer un climat propice à l'engagement, à la participation et à la réussite des élèves.

Compétence 5 : Évaluer les apprentissages

- La personne stagiaire participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils d'évaluation variés (formative, diagnostique, critériée, sommative), en portant un jugement professionnel sur les progrès des élèves, sous la responsabilité de l'enseignant(e) associé(e).

Compétence 6 : Gérer le fonctionnement du groupe-classe

- La personne stagiaire met en place des règles de fonctionnement claires, veille au bon déroulement des activités et fait preuve d'affirmation de soi dans ses interventions. Elle encadre le groupe avec assurance tout en maintenant un climat ordonné, respectueux, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Compétence 7 : Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves

- La personne stagiaire adapte ses interventions pédagogiques pour répondre aux divers besoins, rythmes, intérêts et profils des élèves, en valorisant l'inclusion et en favorisant l'égalité des chances pour tous.

Compétence 8 : Soutenir le plaisir d'apprendre

- La personne stagiaire suscite la curiosité, l'intérêt et la motivation des élèves en créant des situations signifiantes, engageantes et stimulantes qui favorisent le goût d'apprendre, la confiance en soi, l'autonomie et la persévérance.

Compétence 9 : S'impliquer activement au sein de l'équipe-école

- La personne stagiaire participe à la vie de l'école en collaborant avec les membres du personnel, en échangeant lors de réunions ou discussions professionnelles, et en s'intégrant à l'équipe d'enseignants(es) en ÉPS et aux projets collectifs.

Compétence 10 : Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

- La personne stagiaire reconnaît l'importance du lien école-famille-communauté, participe aux rencontres avec les parents et partenaires, et adopte une posture d'écoute et de collaboration dans l'intérêt des élèves.

Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

- La personne stagiaire adopte une posture réflexive en analysant de manière critique sa pratique, en identifiant ses forces et ses défis, et en se fixant des objectifs de progression clairs. Elle démontre une ouverture aux rétroactions constructives en les accueillant avec maturité et en les intégrant activement dans sa démarche d'amélioration. Par ailleurs, elle s'investit pleinement dans son développement professionnel en saisissant les occasions d'apprentissage offertes, en s'informant sur les pratiques pédagogiques actuelles, et en s'engageant avec rigueur dans la construction de son identité professionnelle.

Compétence 12 : Mobiliser le numérique

- La personne stagiaire utilise de manière pertinente les outils numériques pour enrichir son enseignement, soutenir la gestion de classe, favoriser l'engagement des élèves et faciliter le suivi et l'évaluation des apprentissages.

Compétence 13 : Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

- La personne stagiaire fait preuve d'un comportement professionnel exemplaire, fondé sur l'éthique, le respect, la confidentialité, l'équité, la ponctualité, l'autonomie et l'engagement envers la réussite des élèves.

6. PRÉPARATION DES STAGES III ET IV

Les stages III et IV, d'une durée respective de 30 et 45 jours, se déroulent habituellement aux cinquième et huitième trimestre de la formation initiale. Ils s'étendent sur une période de 6 à 9 semaines, à raison de 5 jours par semaine. Les stagiaires sont appelés à assumer diverses responsabilités avant, pendant et après le stage. Avant le début de leur immersion, ils doivent notamment préparer un plan de stage, se familiariser avec le milieu d'accueil et prendre connaissance des attentes institutionnelles. Pendant le stage, ils assurent la prise en charge complète des groupes, planifient les situations d'enseignement, évaluent les apprentissages, ajustent leurs interventions et participent à la vie de l'école. Enfin, après le stage, ils s'engagent dans un processus réflexif en vue d'identifier leurs acquis et leurs besoins de développement professionnel.

6.1 Demande de stage

La demande de stage constitue la première étape du processus. Lors de son inscription — généralement au trimestre précédent —, la personne étudiante est invitée à remplir le formulaire prévu à cet effet. Une confirmation du lieu de stage lui est ensuite transmise dans les semaines qui suivent.

6.2 Mise à jour du CV, rédaction du plan de stage et réflexion sur les qualités professionnelles

Le curriculum vitae permet à la personne superviseure ainsi qu'à l'enseignant(e) associé(e) de mieux connaître le(la) stagiaire et d'adapter leur accompagnement. Le plan de stage, quant à lui, l'aide à faire le point sur ses compétences et à définir ses priorités de formation pour les stages III ou IV. Enfin, une réflexion est menée sur les qualités professionnelles perçues — telles que la ponctualité, l'autonomie ou le dynamisme — et sur les défis à relever, en tenant compte des expériences vécues lors des stages I et II.

6.3 Rencontre avec la personne superviseure de stage

Dès la confirmation de son lieu de stage, la personne stagiaire prend rendez-vous avec la personne superviseure, puis communique avec la personne enseignante associée pour convenir d'une rencontre ultérieure. Lors du premier entretien, elle présente son curriculum vitae, son plan de stage ainsi qu'une réflexion sur ses qualités professionnelles, afin d'en discuter et d'en valider les éléments. Cette rencontre constitue également un moment privilégié pour la personne superviseure de présenter le déroulement du stage, de préciser les attentes spécifiques liées aux stages III et IV, et de répondre aux questions de la personne stagiaire.

6.4 Rencontre pré-stage avec la personne enseignante associée

Il est essentiel que la personne stagiaire rencontre d'abord la personne superviseure avant de se rendre dans son milieu de stage. Une fois cette étape complétée et l'accord obtenu, elle prend rendez-vous avec la personne enseignante associée pour effectuer une visite pré-stage.

Lors de cette rencontre, la personne stagiaire doit :

- Présenter son curriculum vitae, son plan de stage et sa réflexion sur ses qualités professionnelles;
- Fournir ses coordonnées afin que la personne enseignante puisse la joindre facilement;
- S'informer sur le fonctionnement de l'école, la matière à enseigner, les attentes à respecter, les approches pédagogiques privilégiées, etc.;
- Lorsque le contexte s'y prête, amorcer les échanges en lien avec certains travaux à venir, tels que : *l'Analyse du milieu*, *l'Analyse des routines* et la *Procédure de gestion des comportements inappropriés ou inacceptables*.

7. DÉROULEMENT DES STAGES III ET IV

Avant de détailler les tâches à accomplir, il convient de rappeler que le stage représente une occasion privilégiée pour la personne stagiaire de structurer progressivement son autonomie professionnelle. L'organisation de son travail, le respect des échéanciers et la qualité des documents remis témoignent de sa capacité à assumer pleinement son rôle en milieu scolaire.

7.1 Phase exploratoire du milieu pédagogique

Après une discussion avec la personne enseignante associée, soit dans la rencontre pré-stage ou dans la première semaine du stage, la personne stagiaire devra produire trois documents : une *Analyse du milieu*, une *Analyse des routines*, ainsi qu'une *Procédure de gestion des comportements inappropriés et inacceptables*. Ces documents doivent ensuite être transmis à la personne superviseure après cette première semaine de stage.

7.2 Phase d'observation

Au cours des premiers jours de stage, la personne stagiaire doit observer chacun des groupes au moins une fois afin de se familiariser avec les dynamiques de groupe et les pratiques pédagogiques. À la suite de ces observations, elle doit remplir deux grilles : l'une portant sur les interventions de la personne enseignante associée et l'autre sur les comportements et attitudes des élèves. Ces documents doivent être complétés et remis au terme de la première semaine de stage.

7.3 Phase de prise en charge

À compter de la sixième journée de stage, la personne stagiaire assume pleinement, de façon autonome, la responsabilité des groupes-classes. Cela implique la planification complète des séances, la gestion efficace des activités d'apprentissage et l'instauration d'un climat respectueux et favorable aux apprentissages.

Durant les deux premières semaines de cette phase de charge complète, un rapport réflexif quotidien est exigé. Par la suite, la personne stagiaire rédige un seul rapport par semaine.

8. DÉROULEMENT DES STAGES III ET IV

Au cours de ses stages, il est toujours attendu que la personne stagiaire accomplisse certaines tâches de manière professionnelle, efficace et autonome.

Durant le stage III, la personne stagiaire dispose de cinq journées pour observer chacun des groupes d'élèves et s'initier progressivement aux responsabilités de l'enseignement. Elle prend ensuite en charge, de manière autonome, l'ensemble des groupes de la personne enseignante associée pendant une période de 25 jours (pour un total de 30 jours).

Le stage IV suit une structure similaire, mais la charge complète s'étend cette fois sur une durée de 45 jours.

8.1 Phase d'observation et d'intégration

- *Observer chaque groupe au moins une fois* : La personne en stage observe attentivement les méthodes et stratégies d'enseignement, les routines, les types d'élèves, les interactions avec les élèves, le niveau de tolérance et la gestion de comportement de la personne enseignante.
- *Préparer le matériel nécessaire pour les séances et les éducatifs* : La personne en stage prend l'initiative de s'occuper de rassembler et de préparer le matériel requis pour chaque séance, y compris les équipements sportifs, les ballons, le chronomètre, les cônes, etc.
- *Assister la personne enseignante associée ou donner certaines parties de la séance* : Elle apporte son soutien en assistant la personne enseignante dans diverses tâches. Elle prend en charge certaines parties des cours, comme les échauffements, des éducatifs ou des activités spécifiques, tout en étant supervisé par la personne enseignante, ou encore aller chercher les élèves en classe pour les conduire au gymnase (préscolaire/primaire).

8.2 Phase de prise en charge complète

- *Construire des séances d'enseignement* : Au moment de la charge complète, soit à la sixième journée de stage, elle doit planifier seule les séances, par exemples, les intentions pédagogiques, les éducatifs, les progressions d'éducatifs, les activités en fonction des besoins des élèves et des programmes scolaires, les modes d'organisation, etc. Ensuite, elle doit faire approuver ses planifications par l'enseignante associée ou l'enseignant associé.
- *Encadrer les élèves lors des éducatifs et des activités d'apprentissage* : La personne stagiaire accompagne activement les élèves pendant les situations d'apprentissage, telles que les éducatifs et les ateliers, en assurant leur sécurité physique et affective. Elle fournit des rétroactions précises, tant collectives qu'individualisées, afin de soutenir la compréhension et la progression de chacun. Elle veille à instaurer un climat positif qui stimule la participation et l'engagement de tous. Elle adapte ses interventions aux besoins observés, demeure attentive aux manifestations émotionnelles des élèves, gère efficacement le temps et le matériel, et soutient les dynamiques de groupe pour optimiser les apprentissages.
- *Évaluer les apprentissages* : La personne stagiaire met en œuvre diverses formes d'évaluation afin de soutenir et d'apprécier les apprentissages des élèves. Elle commence par une évaluation diagnostique, en début de séquence ou d'étape, pour identifier le niveau initial, les acquis antérieurs, les besoins et les difficultés potentielles. Tout au long du processus, elle utilise

l'évaluation formative pour observer les progrès, fournir des rétroactions régulières et ajuster son enseignement en fonction des besoins observés. Elle consigne les informations significatives (traces) afin de soutenir une évaluation rigoureuse et fondée. Enfin, une évaluation sommative est réalisée en fin d'étape afin de rendre compte des acquis des élèves, généralement sous forme de note ou d'appréciation au bulletin.

- *Travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative* : La personne stagiaire peut être amenée à échanger, collaborer et coconstruire des projets avec différents membres du personnel scolaire, tels que les enseignants(es) titulaires, les techniciens(nes) en éducation spécialisée (TES), les conseiller(ère)s pédagogiques, les accompagnants(es) d'élèves en situation de handicap, les psychologues ou les membres de la direction. Cette collaboration peut porter sur le suivi des élèves, la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques ou encore l'organisation de projets interdisciplinaires. La personne stagiaire peut également être impliquée dans la communication avec les familles (réunions, entretiens, etc.) afin d'assurer un meilleur suivi éducatif, répondre à leurs interrogations ou les informer des progrès et comportements de l'élève.
- *Réfléchir sur sa pratique d'enseignement* : La personne en stage prend régulièrement du recul pour faire le point sur sa pratique pédagogique. Elle analyse de manière critique ses séances, en tenant compte des commentaires des élèves, des observations de la personne enseignante associée, ainsi que des résultats constatés sur les apprentissages. Cette démarche lui permet de repérer clairement ses points forts — comme la gestion de classe, les compétences éducatives, la différenciation ou l'efficacité de ses interventions — et d'identifier les axes à améliorer pour faire évoluer sa pratique professionnelle. Elle peut ainsi ajuster ses choix didactiques, adapter ses outils d'évaluation, ou encore renforcer certaines compétences professionnelles comme la différenciation en fonction des niveaux et des rythmes d'apprentissage, ou encore la réponse aux besoins particuliers des élèves. Ce travail de recul, qu'il soit individuel ou accompagné (journal réflexif, vidéo, etc.), favorise une professionnalisation progressive et consciente, orientée vers une amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

8.3 Autres tâches reliées aux stages III et IV

- *Se tenir informé des nouvelles tendances, méthodes et recherches dans le domaine de l'éducation physique* : La personne en stage reste à jour sur les développements dans le domaine de l'enseignement de l'éducation physique en lisant des articles scientifiques ou de vulgarisation, en participant à des formations et en échangeant avec ses pairs et des experts du domaine.
- *Accomplir toute autre tâche assignée par la personne enseignante* : La personne en stage est prête à effectuer d'autres tâches ou responsabilités selon les besoins de l'établissement scolaire ou les exigences du stage.
- *Partager ses connaissances sur les nouvelles approches ou ressources pédagogiques* : Dans une perspective de développement professionnel mutuel, la personne en stage peut être invitée à partager avec la personne enseignante associée certaines approches récentes, des jeux pédagogiques, des stratégies d'intervention ou encore des résultats de recherche issus de sa formation. Ces échanges, initiés à la demande ou selon les besoins exprimés par la personne enseignante, visent à nourrir la réflexion commune et à enrichir les pratiques pédagogiques en place.

8.4 Modalités administratives

Le stage débute à la date prévue et se déroule de manière continue. La personne stagiaire ne peut s'absenter qu'en cas de situations précises, soit :

1. La participation à un cours universitaire;
2. Une absence pour des raisons de santé;
3. La tenue d'une compétition d'envergure, à condition que celle-ci soit préalablement approuvée par la personne superviseure et la personne enseignante associée.

En cas de dépassement des dates prévues dans la confirmation de stage — que ce soit en raison d'une blessure ou de toute autre situation —, il est primordial que la personne stagiaire communique avec le bureau de stage afin de les informer de la situation et de leur transmettre les nouvelles dates de fin de stage. Cette démarche est essentielle pour assurer la prolongation de la couverture d'assurance.

9. TRAVAUX À RÉALISER PAR LA PERSONNE STAGIAIRE

Les travaux à réaliser au cours du stage visent à structurer la démarche professionnelle de la personne stagiaire, à soutenir son développement de compétences et à documenter son cheminement. Chacun de ces travaux s'inscrit dans une logique de réflexion, d'observation, de planification et d'évaluation, en lien direct avec les exigences du milieu scolaire et les attentes de la formation initiale.

9.1 Curriculum Vitae

Dès la première rencontre, la personne stagiaire doit préparer ou mettre à jour son curriculum vitae (CV), puis le transmettre à la personne superviseure. Même si aucune lettre de motivation ni référence n'est exigée pour ce stage, le CV demeure un outil professionnel essentiel. Il permet de présenter de façon structurée le parcours académique, les expériences pertinentes ainsi que les compétences déjà acquises. Le CV doit ensuite être approuvé par la personne superviseure et présenté à la personne enseignante lors de leur première rencontre.

Au-delà de ces aspects formels, le CV constitue également une occasion de démontrer le sérieux de la démarche, l'engagement de la personne stagiaire et sa capacité à mettre en valeur les expériences en lien avec l'enseignement et l'éducation physique. Cela peut inclure des expériences sportives, de l'animation, ou d'autres activités liées au domaine. Tout en respectant les règles de base (clarté, concision, présentation soignée), le CV doit refléter l'identité professionnelle en construction du stagiaire et servir de point de départ aux échanges lors des premières rencontres.

Principes à respecter:

Clarté et concision

- Être précis dans les formulations.
- Utiliser un langage clair et des phrases courtes.
- Éviter les abréviations inutiles.
- Éviter les fautes d'orthographe et de grammaire.
- Supprimer les détails superflus.
- Uniformiser la présentation (police, taille, alignement).

Mise en page et structure

- Utiliser une police lisible (Arial, Calibri, Helvetica) et une taille de police entre 10 et 12 points.
- Rédiger à simple interligne.
- Utiliser des titres clairs pour chaque section afin de structurer le contenu.
- Diviser votre CV en sections distinctes: Formation, Expérience professionnelle, Compétences, Sports de compétition et Mérites, etc.

Informations personnelles

- Inscrire les informations suivantes : nom complet, numéro de cellulaire et adresse courriel professionnelle.

Formation

- Mentionner les diplômes obtenus et en cours (ex. : Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé), ainsi que les certifications ou formations continues pertinentes.
- Présenter les formations en ordre chronologique inverse, en commençant par la plus récente.
- Préciser les dates : année de début, année de fin ou mois et année si applicable (ex. : janv. 2022).

Expérience professionnelle

- Présenter les emplois en ordre chronologique inverse, en commençant par le plus récent.
- Décrire les responsabilités et réalisations spécifiques pour chaque poste, en commençant chaque description par un verbe d'action (ex. : gérer, accompagner, guider, etc.).
- Préciser les dates : mois et année de début, de fin, ou indiquer « en cours » si applicable.

Compétences, réalisations et implications

- Présenter vos compétences techniques et personnelles, telles que le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), les formations en premiers soins, la maîtrise d'outils numériques.
- Mettre en valeur vos mérites sportifs, distinctions ou bourses reçues, comme la participation à des tournois d'envergure, des compétitions nationales ou l'obtention de bourses d'implication.
- Décrire vos implications communautaires ou expériences de bénévolat, notamment l'encadrement lors de camps sportifs, la participation à des événements scolaires ou le soutien offert à des organismes communautaires.

Orthographe et grammaire

- Relire attentivement le CV afin d'éviter les fautes d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe.
- Faire relire le document par une autre personne pour obtenir des suggestions et repérer les erreurs qui auraient pu être manquées.

Mises à jour

- Actualiser régulièrement le CV en y ajoutant les nouvelles expériences, compétences acquises et réalisations pertinentes.

9.2 Plan de stage

Le plan de stage est un document répertoriant toutes les actions choisies par la personne stagiaire pour améliorer ses compétences et perfectionner ses aptitudes. Il peut être ajusté à la suite d'échanges avec la personne superviseuse ou la personne enseignante associée. Cette phase demande une réflexion sur les actions que la personne stagiaire souhaite entreprendre pour progresser dans chacune des treize compétences professionnelles. À partir de la liste préétablie, elle identifie les aspects qui l'intéressent particulièrement. À la fin de son stage, la personne stagiaire fait un bilan de ses réalisations et se fixe des objectifs pour s'améliorer.

Quelles actions envisages-tu pour développer chacune des compétences? Les sous-thèmes proposés servent de repères pour t'accompagner dans ta réflexion, mais tu es libre de les adapter, d'en retirer ou d'en ajouter.

Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture

- Explorer et utiliser des méthodes d'enseignement variées et actuelles, par exemple intégrer des approches actives, des outils numériques ou des stratégies collaboratives pour diversifier l'expérience d'apprentissage des élèves.
- S'appropriier les programmes en ÉPS et les progressions des apprentissages (PDA) afin de planifier des situations d'enseignement cohérentes et adaptées à chaque niveau scolaire.
- Mettre en contexte les activités physiques et sportives en expliquant leur origine, leur histoire ou leurs usages dans différentes cultures, pour enrichir la compréhension des élèves.
- Valoriser les valeurs éducatives de l'EPS, comme le respect, l'esprit sportif, l'inclusion et la coopération, en les intégrant dans les consignes et dans la gestion de groupe.
- Encourager les élèves à dialoguer et à collaborer, par exemple en travaillant en équipes, en organisant des débats autour de thèmes sportifs ou en favorisant les projets collectifs.
- Amener les élèves à réfléchir de manière critique, par exemple en les invitant à comparer différentes pratiques sportives, à discuter des enjeux de santé ou à analyser leurs propres expériences d'apprentissage.
- Prendre en considération le point de vue des élèves, en leur posant des questions, en sollicitant leurs impressions après une activité et en ajustant l'enseignement à leurs besoins exprimés.
- Créer des liens significatifs entre les élèves et les contenus, en montrant en quoi l'EPS rejoint leur quotidien, leur culture ou leurs centres d'intérêt.
- Etc.

Compétence 2 : Maîtrise de la langue d'enseignement

- Communiquer de manière claire et appropriée, à l'oral comme à l'écrit, avec les élèves, les parents et les collègues.
- S'assurer de la qualité de la langue utilisée par les élèves, leur fournir des rétroactions régulières et les accompagner vers l'autocorrection, dans le but de consolider leurs connaissances des règles linguistiques à l'oral comme à l'écrit.
- Utiliser le tableau numérique ou d'autres supports pour favoriser l'apprentissage de la langue d'enseignement.
- Communiquer aux élèves les objectifs de la séance et les consignes de manière claire, adaptée et engageante.
- Etc.

Compétence 3 : Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage

- S'informer sur l'application d'une planification annuelle.
- Concevoir des séquences et des situations d'apprentissage alignées sur le programme, en tenant compte des acquis des élèves et de leur progression à court, moyen et long terme.
- Adapter les contenus d'apprentissage en fonction des différents groupes d'âge et du niveau de compétence.
- Formuler des intentions pédagogiques observables et mesurables.
- Choisir des éducatifs qui favorisent l'atteinte des intentions pédagogiques.
- Construire une progression d'éducatifs.
- S'assurer que les outils éducatifs favorisent l'atteinte de l'intention pédagogique.
- Gérer de manière optimale le temps dédié à chaque activité éducative.
- Maîtriser la matière à enseigner.
- Planifier des démonstrations claires et convaincantes.
- Mettre en place des modes d'organisation efficaces pour maximiser l'engagement moteur des élèves, tout en minimisant le temps des transitions.
- Expérimenter la planification d'une séance d'apprentissage en ateliers.
- Préparer le plateau d'enseignement avant l'arrivée des élèves.
- Etc.

Compétence 4 : Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage

Dans les cinq premiers jours du stage :

- Observer la personne enseignante associée pour comprendre les routines de gestion, les valeurs éducatives et les modalités d'intervention.
- Collaborer avec la personne enseignante associée, par exemple en présentant certains contenus ou en soutenant l'encadrement des élèves.

À partir de la sixième journée de stage :

- Assumer la responsabilité de séances complètes.
- Distinguer l'animation d'une simple activité de l'acte d'enseigner, en construisant des interventions intentionnelles et cohérentes.
- Présenter clairement les intentions pédagogiques aux élèves.
- Vérifier la compréhension des explications données.
- Encadrer efficacement les élèves pendant l'exécution des tâches en donnant des rétroactions précises (positives, correctives et formatives).
- Ajuster les éducatifs en fonction de l'évolution de la séance et de la dynamique du groupe.
- Maîtriser les règles de l'activité enseignée.
- Utiliser des déplacements stratégiques pour conserver une vision d'ensemble du groupe.
- Développer un balayage visuel constant pour assurer sécurité et suivi.
- Accorder une attention équitable à tous les élèves, dans une démarche juste et inclusive.
- Intervenir de façon appropriée sur le plan disciplinaire, avec constance et cohérence.
- Adopter une posture assurée et professionnelle.
- Encourager et stimuler les élèves pour soutenir leur motivation et leur plaisir d'apprendre.
- Varier les stratégies d'enseignement pour maintenir l'attention des élèves.
- Moduler sa voix selon les situations pour assurer clarté et autorité.
- Utiliser efficacement des signaux (sifflet, gestes, etc.) pour gérer transitions et attention.
- Adapter son langage non verbal aux situations d'enseignement.

- Développer une relation de qualité avec les élèves en tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts.
- Intégrer les idées et les propositions des élèves dans certaines activités.
- Mettre en pratique des approches individualisées déjà instaurées auprès d'élèves particuliers.
- Prendre en compte les émotions exprimées par les élèves dans les interventions.
- Gérer efficacement le temps de séance.
- Proposer des activités issues de la formation initiale.
- Etc.

Compétence 5 : Évaluer les apprentissages

- Donner des rétroactions positives et correctives, à la fois individuelles et collectives.
- Discuter avec la personne enseignante associée de la logistique d'évaluation (ex. : observation en jeu ou en individuel, gestion du groupe restant, rotation des élèves évalués, lieu réservé, etc.).
- Tenir compte des différences motrices, sociales et affectives dans l'évaluation des élèves.
- Initier les élèves à l'autoévaluation afin de développer leur capacité réflexive.
- Concevoir une grille d'évaluation et la faire approuver par la personne enseignante associée.
- Définir des critères d'évaluation clairs, précis et peu nombreux.
- Mettre sa grille d'évaluation à l'essai et analyser son efficacité.
- Utiliser un support numérique pour faciliter l'évaluation et le suivi.
- Etc.

Compétence 6 : Gérer le fonctionnement du groupe-classe

- Identifier les besoins particuliers des élèves.
- Établir et maintenir des relations positives avec les élèves.
- Appliquer les règles de fonctionnement établies par la personne enseignante associée et l'école.
- Adapter sa gestion de classe selon les caractéristiques des groupes.
- S'inspirer des pratiques de gestion de la personne enseignante associée pour analyser ses propres réactions et reconnaître ses limites.
- Intervenir rapidement et de manière appropriée face à une situation compromettant la sécurité des élèves.
- Assurer un suivi adéquat auprès des personnes concernées (enseignante associée, enseignant titulaire ou tutrice, direction, parents) en cas d'incident.
- Etc.

Compétence 7 : Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves

- Adapter les situations d'apprentissage en fonction des besoins particuliers.
- Offrir de la variété et des choix pour permettre à chacun de progresser à son rythme.
- Appliquer les plans d'intervention et collaborer avec l'équipe-école ainsi qu'avec les professionnels concernés.
- Être attentif aux besoins, malaises et signaux non verbaux des élèves.
- Éviter les préjugés liés à l'origine, au sexe ou au statut social, et réfléchir à ses propres biais.
- Favoriser la coopération, l'entraide et la valorisation des efforts individuels.
- Créer un climat respectueux, sécuritaire et inclusif où chaque élève se sent à sa place.
- Etc.

Compétence 8 : Soutenir le plaisir d'apprendre

Au cœur du programme, cette compétence traduit notre philosophie de formation : placer le plaisir d'apprendre au centre de l'éducation physique et à la santé. Elle reconnaît que les émotions, la motivation et le sentiment de compétence sont des leviers essentiels pour susciter un engagement durable. En soutenant le plaisir d'agir et la joie d'apprendre, la personne stagiaire contribue à former des élèves actifs, confiants et ouverts à l'apprentissage tout au long de leur vie.

- Créer un climat positif qui favorise la motivation, les émotions agréables et le plaisir d'apprendre.
- Proposer des défis adaptés aux capacités de chacun afin de soutenir le sentiment de compétence.
- Valoriser les efforts et les progrès individuels, davantage que la performance seule.
- Miser sur des activités variées, ludiques et coopératives, permettant à chacun de s'engager selon ses forces.
- Encourager les élèves à reconnaître, nommer et gérer leurs émotions en lien avec l'effort et les apprentissages.
- Établir des relations bienveillantes et respectueuses, basées sur l'écoute, l'empathie et la confiance.
- Manifester un enthousiasme authentique et persévérer malgré les défis rencontrés dans l'enseignement.
- Offrir des choix significatifs et prendre en compte les centres d'intérêt des élèves, y compris leurs activités extrascolaires.
- Reconnaître et encourager toutes les formes d'engagement des élèves, quel que soit leur niveau.
- Faire preuve d'initiative en proposant des idées ou des ajustements concrets pour améliorer l'organisation, l'enseignement ou l'encadrement des activités (ex. : ajuster un échauffement, modifier une consigne de sécurité, adapter une tâche selon la météo).
- Etc.

Compétence 9 : S'impliquer activement au sein de l'équipe école

- Participer, lorsque possible, aux rencontres d'équipe et de concertation.
- Assumer certaines responsabilités confiées par la personne enseignante associée (ex. : surveillance, appui lors d'activités scolaires).
- Contribuer à l'organisation et à la réalisation d'activités scolaires, sportives ou parascolaires.
- Collaborer au suivi des plans d'intervention et à l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers.
- Valoriser le travail collaboratif en échangeant régulièrement avec les membres du personnel de l'école.
- Etc.

Compétence 10 : Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

- Participer aux rencontres avec les parents.
- Informer les parents sur les apprentissages réalisés et les comportements attendus.
- Travailler avec les partenaires de l'école (psychologue, éducateur, secrétaire, etc.) pour assurer la cohérence des interventions.
- Contribuer aux événements de l'école (tournoi sportif, sortie éducative, activité sociale, etc.).
- Prendre part aux rencontres informelles favorisant le lien école-famille-communauté.
- Etc.

Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

- Participer aux rencontres avec les parents.
- Porter un regard critique sur ses interventions et chercher à les améliorer.
- Expérimenter les conseils reçus et réfléchir à leur efficacité.
- Participer aux activités de formation offertes par la personne enseignante associée ou l'établissement.
- Explorer des ressources de recherche ou de littérature spécialisée pour enrichir sa pratique.
- Développer ses compétences sportives et pédagogiques.
- S'investir dans la vie de l'école et saisir les occasions de développement professionnel (lectures, mentorat, discussions pédagogiques, etc.).
- Etc.

Compétence 12 : Mobiliser le numérique

- Explorer les différents outils numériques disponibles en EPS et en évaluer la pertinence.
- Utiliser les outils déjà intégrés par la personne enseignante associée afin d'assurer une continuité pédagogique.
- Proposer et expérimenter un outil numérique nouveau ou complémentaire, en expliquant sa valeur ajoutée pour l'enseignement.
- Intégrer les technologies de manière réfléchie dans les situations d'apprentissage afin de soutenir la motivation, la compréhension et la progression des élèves.
- Recourir au numérique pour faciliter l'organisation et la logistique des cours (ex. : horaire des ateliers, planification d'un tournoi, gestion du temps, présentation des consignes).
- Employer des applications ou plateformes pour soutenir l'évaluation, qu'il s'agisse de l'autoévaluation des élèves, de la rétroaction instantanée ou de la compilation des résultats.
- Sensibiliser les élèves à un usage responsable, sécuritaire et éthique des outils numériques.
- Tirer parti du numérique pour favoriser la communication avec l'équipe-école et les parents, lorsque cela est possible et pertinent.
- Etc.

Compétence 13 : Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

- Adopter en tout temps une attitude respectueuse envers les élèves et l'ensemble du personnel de l'école.
- Respecter les valeurs éducatives de la personne enseignante associée et de l'établissement.
- Faire preuve d'honnêteté intellectuelle : reconnaître ses erreurs, citer les sources, agir avec humilité et transparence.
- Assurer la confidentialité des informations concernant les élèves et le personnel.
- Maintenir une distance professionnelle appropriée avec les élèves, tant en personne qu'en ligne.
- Promouvoir des pratiques équitables, inclusives et transparentes.

- Se montrer ponctuel, responsable et engagé.
- Adopter une conduite exemplaire sur le plan éthique et professionnel.
- Etc.

9.3 Analyse du milieu

L'analyse du milieu doit être effectuée au cours des cinq premiers jours du stage, voire amorcée lors de la rencontre pré-stage avec la personne enseignante associée. Cette démarche a pour objectif de permettre à la personne stagiaire de mieux comprendre le fonctionnement de l'école, sa culture, ses ressources, ses valeurs et ses particularités. Elle vise aussi à favoriser une intégration harmonieuse dans l'équipe-école et à assurer le respect des règles et des attentes de la personne enseignante associée ainsi que de l'établissement.

Cette analyse porte notamment sur les aspects suivants : les règlements de l'école, le fonctionnement de la direction, les services professionnels disponibles, les ressources matérielles, les particularités des élèves et du quartier, ainsi que les usages liés à la vie scolaire et à la communication avec les parents.

Elle est réalisée en collaboration avec la personne enseignante associée et doit être remise à la personne superviseuse de stage au plus tard après une semaine de présence en milieu scolaire.

Questions pour guider l'analyse :

1. Quelles sont les attentes spécifiques de la personne enseignante associée envers le ou la stagiaire (autonomie, initiatives, implication, gestion de groupe, etc.)?
2. Quelles valeurs éducatives la personne enseignante associée met-elle particulièrement de l'avant dans sa pratique quotidienne (respect, inclusion, persévérance, autonomie, plaisir d'apprendre, etc.)?
3. Quelles sont la mission et les valeurs véhiculées par le projet éducatif de l'école?
4. Combien d'élèves compte cette école?
5. Quel est le niveau de défavorisation selon les données ministérielles?
6. Quel est l'horaire et fonctionnement des cycles (périodes, récréations, dîner, etc.)?
7. De combien de minutes par semaine bénéficient les élèves pour le cours d'éducation physique et à la santé?
8. Quelle est la tâche de la personne enseignante en éducation physique et à la santé (nombre de périodes, surveillance, comités, parascolaire, etc.)?
9. Quelles sont les ressources matérielles disponibles pour l'enseignement en EPS?
10. Quelle est la procédure à suivre en cas de blessure?
11. Où se trouve l'équipement spécifique en cas d'urgence : trousse de premiers soins, seringue d'épinéphrine, béquilles, etc.
12. Quels sont les règlements de sécurité propres aux installations sportives de l'école?
13. Quelle est la politique de l'école concernant l'utilisation des cellulaires et autres outils numériques, et de quelle manière est-elle appliquée au quotidien?

14. Quelles sont les consignes et les procédures d'évacuation en cas d'urgence (lieu de rassemblement, rôle de la personne enseignante, responsabilités de la personne stagiaire, etc.) ?
15. Comment les élèves ayant des besoins particuliers sont-ils accompagnés?
16. Quels sont les services d'encadrement offerts aux élèves dans cette école?
17. Quels sont les outils de communication utilisés entre l'école, les parents et les membres du personnel (Mozaïk, courriels, etc.)?
18. Quelles sont les particularités culturelles ou linguistiques du milieu scolaire : population immigrante, autochtones, etc.?
19. Quel est le rôle du Conseil d'établissement?
20. Toute autre question qui pourrait vous aider à mieux connaître ton milieu de stage.

** Si pertinent, ajoutez toute information complémentaire (climat de l'école, accueil des stagiaires, organisation particulière du local de gymnase, fonctionnement du vestiaire, relations avec les parents, etc.).*

9.4 Analyse des routines pédagogiques

Lors de l'observation des élèves, la personne stagiaire porte une attention particulière aux différentes routines mises en place par l'enseignant(e) aux stages III et IV.

Une routine pédagogique est une habitude organisée qui guide les élèves dans leurs actions (quoi faire, comment, quand), que ce soit en gymnase, dans la cour ou dans toute autre situation d'EPS.

Les routines permettent de structurer le déroulement des périodes, de mieux gérer le temps, et d'instaurer un cadre sécurisant et motivant. Elles contribuent à :

- Créer des habitudes stables qui réduisent l'incertitude et favorisent la concentration.
- Développer l'autonomie des élèves, qui savent quoi faire sans avoir besoin d'instructions constantes.
- Optimiser le temps en réduisant les pertes liées aux transitions ou aux comportements inadéquats.
- Instaurer un climat d'apprentissage positif où les attentes sont claires et comprises de tous.

Exemple d'une routine de fin de séance : À la fin de la période, lorsque le signal est donné (ex. sifflet ou mot-clé), les élèves arrêtent leur activité, replacent le matériel utilisé à l'endroit prévu, puis se regroupent au centre du gymnase pour un retour collectif. Ce moment permet de faire un bilan rapide (questions-réponses, rétroactions, rappel des apprentissages ou des comportements positifs observés). Ensuite, les élèves quittent le gymnase dans le calme, selon les consignes établies.

Il est essentiel de respecter et de mettre en pratique les routines pédagogiques déjà en place durant votre stage. Elles assurent la continuité du travail de la personne enseignante associée, favorisent un climat de groupe stable et facilitent vos interventions en classe, en rendant les élèves plus réceptifs et autonomes.

9.4.1 *L'importance des routines en EPS :*

L'utilisation de routines en éducation physique et à la santé constitue un levier essentiel pour instaurer un climat d'apprentissage sécuritaire, structuré et efficace. En responsabilisant les élèves dans l'application de ces routines (par exemple : rangement du matériel, formation des équipes, respect des consignes), on favorise leur autonomie et leur participation active à la dynamique des séances.

9.4.2 *Observation des routines mises en place :*

En fonction des habiletés motrices ou des activités sportives abordées durant ton stage, de quelle manière la personne enseignante associée met-elle en œuvre ses différentes routines pédagogiques ?

Les observations réalisées doivent être consignées de façon rigoureuse dans une grille ou un journal de bord, puis analysées avec la personne enseignante. Cet échange permet de valider certaines interprétations et de mieux comprendre les approches pédagogiques privilégiées.

9.4.3 Analyse et réflexion professionnelle :

La personne stagiaire est ensuite invitée à résumer les actions posées par l'enseignant(e) en lien avec les éléments observés, puis à adopter une posture réflexive sur les interventions relevées. Cette analyse constitue une étape clé pour approfondir sa compréhension du rôle de l'enseignant(e) et enrichir sa propre pratique.

9.4.4 Outils d'observation et remise du rapport :

Pour documenter ses observations, la personne stagiaire peut utiliser une grille existante ou en concevoir une adaptée aux éléments qu'elle souhaite analyser. Certaines informations de base doivent obligatoirement y figurer :

- Le nom de la personne enseignante observée;
- La date de l'observation;
- Tout autre renseignement utile pour contextualiser les interventions observées.

Le rapport d'analyse devra être remis une semaine après le début du stage.

9.4.5 Synthèse des routines en ÉPS

L'analyse des routines pédagogiques constitue une étape essentielle pour comprendre l'organisation et la gestion efficace d'un cours en éducation physique et à la santé. Les routines offrent des repères clairs aux élèves, facilitent le déroulement des séances, soutiennent la gestion du groupe et contribuent à instaurer un climat d'apprentissage sécuritaire, structuré et motivant.

La grille suivante permet de regrouper les principales routines observables dans un contexte d'enseignement en EPS. Elle peut être utilisée comme outil d'analyse ou de réflexion afin de mieux saisir les choix pédagogiques de la personne enseignante associée. Elle vise également à outiller la personne stagiaire dans l'élaboration de ses propres pratiques professionnelles.

Routines d'entrée et de sortie:

- *Vestiaire et préparation* : Combien de temps est accordé aux élèves pour se changer? Quel signal indique la fin de ce temps?
- *Accueil des élèves* : Comment l'enseignant(e) accueille-t-il/elle les élèves à leur arrivée au gymnase?
- *En début de séance* : Où et comment les élèves se réunissent-ils en début des séances, et quelles consignes leur sont transmises?
- *Échauffement* : Quelles sont les modalités de préparation physique mises en place en début de séance? Est-elle ritualisée, ludique, adaptée à l'activité ou libre?
- *Rangement et sortie* : Quelle est la procédure pour le rangement du matériel, le retour au calme et la sortie du gymnase?

Routines de gestion du matériel:

- *Distribution et retour du matériel* : Comment les élèves prennent-ils et rangent-ils le matériel?
- *Utilisation sécuritaire* : Quelles consignes sont données pour assurer une utilisation sécuritaire des équipements?
- *Responsabilisation* : Est-ce que certains élèves ont des rôles précis liés au matériel?

Routines d'organisation des activités d'apprentissage:

- *Formation des équipes* : Comment la personne enseignante forme-t-elle les équipes?
- *Explication des consignes* : Comment les consignes sont-elles présentées (clarté, démonstration, reformulation, support numérique, etc.)?
- *Transitions entre les activités* : Quels moyens sont utilisés pour annoncer et faciliter les transitions?

Routines de gestion du comportement:

- *Code de conduite* : Quelles sont les règles établies et comment sont-elles rappelées aux élèves?
- *Système de rappel d'une consigne* : Comment la personne enseignante associée intervient-elle lorsque l'attention du groupe diminue? Quels signaux ou stratégies sont employés pour ramener le calme ou regrouper les élèves?

9.5 Procédure de gestion de comportements inappropriés et inacceptables

En éducation physique et à la santé, les comportements des élèves peuvent varier en intensité, en fréquence et en impact sur le déroulement d'une séance. Il est essentiel pour la personne enseignante — et pour la personne stagiaire — de distinguer un comportement *inapproprié* d'un comportement *inacceptable*, afin d'intervenir de façon juste, cohérente et sécuritaire.

Comportement inapproprié

Un comportement est dit *inapproprié* lorsqu'il nuit au bon déroulement de la séance, sans toutefois mettre en danger la sécurité des élèves ni compromettre gravement le climat de classe. Il s'agit souvent d'un comportement mineur, répétitif ou passager. Exemples : Parler pendant les explications; Se déplacer sans permission; Ne pas s'engager dans l'activité; Oublier une consigne ou du matériel.

Face à ces comportements, une intervention rapide et éducative est essentielle. Un simple rappel de la règle ou une conséquence logique permet généralement de recentrer l'élève, sans nuire au bon déroulement de la séance.

Comportement inacceptable

Un comportement est jugé *inacceptable* lorsqu'il représente une atteinte grave à la sécurité, au respect des autres ou aux valeurs de l'école. Ce type de comportement exige une intervention immédiate et une prise en charge plus formelle. Exemples : Gestes violents ou menaçants; Intimidation verbale ou physique; Désobéissance volontaire répétée; Langage grossier ou discriminatoire.

Ces comportements peuvent mener à un retrait temporaire, un signalement à la direction ou une démarche disciplinaire plus structurée. Ils doivent toujours être consignés et, au besoin, faire l'objet d'un suivi auprès des parents ou de l'équipe-école.

Voici les questions qui peuvent être posées à l'enseignant(e) associé(e) :

En cas de comportement inapproprié (mineur)

- Comment intervenez-vous lorsqu'un élève dérange ou ne suit pas une consigne?
- À quel moment décidez-vous de donner une conséquence, et laquelle?
- Avez-vous une gradation des interventions pour les comportements récurrents?
- Conservez-vous des traces (écrites ou numériques) de ces comportements pour faciliter le suivi?

En cas de comportement inacceptable (majeur)

- Quelles situations considérez-vous comme inacceptables en EPS?
- Quelle est votre première réaction lorsque la sécurité est en jeu?

- Quelle est la procédure à suivre (avertissement, retrait, appel à la direction)?
- Comment assurez-vous le suivi d'un comportement inacceptable : discussion immédiate, communication aux parents, signalement à la direction, ou autre démarche?

Retour avec l'élève

- Prenez-vous un moment pour revenir avec l'élève après l'intervention? Comment cela se passe-t-il?
- Quelle importance accordez-vous à l'écoute et à la discussion avec l'élève après un comportement problématique?
- Utilisez-vous des stratégies de réparation ou des objectifs à court terme avec l'élève?

Suivi et collaboration

- Comment travaillez-vous avec les parents ou l'équipe-école lorsqu'un comportement persiste?
- Comment contribuez-vous, en tant qu'enseignant(e) d'EPS, aux suivis liés aux plans d'intervention ou aux besoins particuliers déjà établis pour certains élèves?
- Quels moyens ou pistes d'action me suggérez-vous pour intervenir efficacement auprès d'élèves présentant des comportements difficiles ?

9.6 Observation de l'enseignant(e) associé(e)

La personne stagiaire doit observer chacun des groupes d'élèves au moins une fois durant les cinq premiers jours de stage. Ces observations visent à recueillir des informations précises sur les pratiques pédagogiques de la personne enseignante associée. Cette démarche permet de mieux comprendre son fonctionnement et d'assurer une cohérence dans la prise en charge.

Les observations, consignées dans un rapport à remettre après la première semaine, peuvent être recueillies à l'aide d'une grille existante ou d'un outil conçu par la personne stagiaire selon les dimensions qu'elle souhaite explorer. Certaines données essentielles doivent toutefois être incluses : nom de la personne enseignante observée, date, ainsi que tout autre renseignement pertinent pour interpréter les données.

Par la suite, la personne stagiaire discute de ses observations avec la personne enseignante associée afin de valider certaines interprétations et d'enrichir sa compréhension des pratiques observées. Le rapport doit inclure un résumé des interventions de l'enseignant ou de l'enseignante, illustrées par des exemples concrets tirés de situations vécues avec le groupe (en gymnase ou à l'extérieur).

Exemple: Lors d'une séance à l'extérieur, un élève a traversé sans attendre les consignes lors d'un jeu de poursuite. L'enseignant(e) a immédiatement interrompu le jeu, rappelé la règle de sécurité et proposé une variante pour éviter que la situation se reproduise. Cet exemple montre l'importance d'intervenir rapidement pour assurer la sécurité tout en maintenant le déroulement pédagogique.

Enfin, le document doit être déposé sur la plateforme Moodle en format PDF.

- *Le style d'enseignement* : directif, découverte guidée, coopératif, etc.
- *Le niveau de tolérance et la gestion de classe* : attentes comportementales claires, interventions efficaces, etc.
- *Les valeurs mises de l'avant* : respect, effort, entraide, inclusion, etc.
- *La planification* : intentions pédagogiques, éducatifs, progression, mode d'organisation, etc.
- *Le déroulement des séances* : organisation structurée, activités d'apprentissage, transitions efficaces, etc.
- *Le type d'échauffement et de retour au calme* : pertinence des exercices proposés, durée, lien avec les intentions pédagogiques de la séance, implication des élèves, etc.
- *La communication avec les élèves* : consignes claires et adaptées, encouragement et motivation, rétroactions globales et spécifiques, etc.)
- *Les méthodes d'évaluation* : diagnostique, formative, sommative, adaptée.
- *L'utilisation du matériel et de l'espace* : accessibilité, variété du matériel et des espaces, etc.
- *La sécurité en EPS* : observation constante, prévention, consignes de sécurité, intervention rapide, etc.

- *L'adaptation aux besoins des élèves* : différenciation pédagogique, approche inclusive, encouragement individualisé, etc.
- *La dynamique relationnelle avec les élèves* : proximité bienveillante, autorité juste et équitable, climat de confiance.
- *Autres points que la personne stagiaire estime pertinents.*

9.7 Observation des élèves

Il est crucial pour la personne stagiaire d'observer les types d'élèves auxquels elle sera confrontée. Il est recommandé que l'enseignant(e) associé(e) ne donne pas d'informations préalables sur ses élèves. Cela permet à la personne stagiaire de développer sa capacité à repérer par elle-même les différents profils d'élèves et à adapter ses interventions en fonction de leurs besoins particuliers lors de la prise en charge complète.

À l'aide des éléments suivants, dresse un portrait des élèves en précisant, pour chaque profil, s'il est majoritairement, modérément ou faiblement représenté dans le groupe. Appuie chacune de tes observations par un exemple concret et observable.

Éléments d'observation

- *Engagés et appliqués* : très investis dans les activités, aiment relever des défis et montrent souvent un enthousiasme marqué.
- *Compétitifs* : motivés par le désir de gagner ou de se comparer, peuvent avoir du mal à accepter l'échec.
- *Sociaux* : aiment coopérer, interagir et travailler en équipe; prennent parfois des rôles de leader ou de médiateur.
- *Réservés ou moins engagés* : participent peu spontanément et présentent un engagement moteur limité.
- *Transformateurs de tâche* : modifient spontanément les consignes de façon créative afin de rendre l'activité plus accessible ou stimulante.
- *Créatifs/artistiques* : attirés par des activités expressives comme la danse, le yoga ou d'autres formes de mouvement créatif.
- *Besoins particuliers* : nécessitent des adaptations particulières en raison d'un handicap, d'un plan d'intervention ou d'une condition de santé.
- *Motivés par la santé* : participent surtout pour le bien-être, la forme physique ou le maintien d'un mode de vie sain.
- *Intérêts ciblés* : passionnés par un sport ou une activité en particulier (ex. escalade, natation, cyclisme).
- *Déviant* : comportements perturbateurs, faible coopération, tendance à éviter les tâches.
- *Désengagés* : peu motivés par l'EPS, faible estime de soi en contexte moteur, préfèrent des activités sédentaires.
- *Motivés par l'image corporelle* : investis dans les activités pour améliorer ou maintenir leur apparence physique, sensibles aux normes sociales.
- *Prudents* : hésitent à s'engager pleinement par crainte de l'échec, du jugement ou du risque, mais progressent dans un climat sécurisant.
- *Autonomes* : prennent des initiatives dans les activités, s'auto-régulent et cherchent à progresser par eux-mêmes.

9.8 Planifications

La planification en enseignement de l'éducation physique est une étape incontournable pour assurer non seulement un apprentissage efficace, mais aussi un environnement sécuritaire, motivant et structuré pour tous les élèves. Elle permet à l'enseignant(e) de prévoir des activités adaptées aux capacités et aux besoins des élèves, de structurer le temps de façon optimale, et de favoriser l'atteinte des intentions pédagogiques. Une planification rigoureuse contribue également à réduire les imprévus, à renforcer la gestion de classe et à faciliter l'évaluation des apprentissages. Elle joue un rôle clé dans la différenciation pédagogique, l'engagement actif des élèves et la création de conditions propices à la réussite et au plaisir d'apprendre.

Voici les éléments essentiels d'une planification efficace :

Intentions pédagogiques explicites et vérifiables:

- Les intentions pédagogiques doivent être claires, précises et alignées avec les attentes du programme du ministère. Ils peuvent inclure des compétences motrices, cognitives et socio-affectives.
- Les intentions pédagogiques doivent être *observables* et *évaluables* afin de mesurer les progrès des élèves.

Connaissance des élèves:

- Planifier les situations d'apprentissage en tenant compte des capacités physiques et du stade de développement des élèves.
- Adapter l'enseignement en fonction des profils variés des élèves, notamment ceux en difficulté ou ayant des besoins spécifiques.

Aspects techniques:

- Dresser la liste des éléments techniques qui seront abordés lors de l'apprentissage.
- Déterminer ceux qui s'adressent spécifiquement à une clientèle débutante et à une clientèle avancée.

Progression structurée:

- Les éducatifs doivent être organisés de manière séquentielle, partant des compétences de base vers des compétences plus complexes.
- Intégrer des périodes de révision pour consolider les apprentissages et permettre la maîtrise des compétences.

Mode d'organisation:

- Illustrer les modes d'organisation pour chaque éducatif et pour chaque transition.

Variété d'activités:

- Proposer des variantes pour maintenir l'engagement des élèves et répondre à différents intérêts et styles d'apprentissage.
- Incorporer des sports individuels, des sports d'équipe, de plein air, de combat, ainsi que des activités de conditionnement physique.
- Être réceptif(ve) aux activités nouvelles.

Gestion du temps efficace:

- Allouer du temps adéquat pour l'échauffement, la progression des éducatifs, les variantes, la situation de jeu et la récupération.
- Prévoir des ajustements en fonction des imprévus ou du rythme d'apprentissage des élèves.

Sécurité:

- S'assurer que l'environnement est sécurisé et adapté aux activités prévues.
- Enseigner et appliquer les consignes de sécurité.

Adaptabilité:

- Être prêt à ajuster les planifications en fonction des besoins émergents ou des imprévus (conditions météorologiques, absence d'élèves, etc.).
- Intégrer des approches nouvelles ou des outils technologiques pour enrichir l'expérience d'apprentissage.

Retour réflexif:

- Après chaque séance, évaluer ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré.

9.9 Rapports réflexifs

À la fin de chaque journée où la personne stagiaire assume l'ensemble des responsabilités liées à l'enseignement, il est fondamental qu'elle prenne un temps de recul pour réfléchir à son vécu professionnel. Cette réflexion vise à favoriser une meilleure compréhension de ses actions, de ses forces et des défis rencontrés. La personne stagiaire doit ainsi repérer une situation dont elle est satisfaite, puis une autre qu'elle juge insatisfaisante ou perfectible. À partir de ces constats, elle identifie un aspect de sa pratique dans lequel elle souhaite progresser. Elle est ensuite invitée à mener une réflexion approfondie afin de dégager des pistes d'action concrètes susceptibles de soutenir son développement professionnel continu.

Pour structurer cette démarche, un rapport réflexif doit être rédigé à la fin de chaque journée de prise en charge complète des groupes, et ce, pendant les dix premiers jours. À compter de la troisième semaine de stage, la production d'un rapport hebdomadaire est requise.

Stage III : 13 rapports réflexifs

Stage IV : 16 rapports réflexifs

FICHE DE SUIVI RÉFLEXIF

Cette fiche vise à soutenir la réflexion professionnelle de la personne stagiaire lors des journées de prise en charge complète. Elle permet de faire le point sur ses forces, les défis rencontrés et les pistes d'amélioration à envisager pour poursuivre son développement.

Avant de répondre aux questions, indique la date de l'observation ainsi que le niveau scolaire ou les particularités du groupe :

- Date de l'observation : _____
- Niveau scolaire ou particularité du groupe : _____

1. Décrivez le principal succès de votre journée et expliquez pourquoi vous le considérez comme une réussite.
2. Soulignez une situation ou un aspect de votre pratique que vous avez trouvé plus difficile ou moins satisfaisant.
3. Proposez des pistes d'amélioration en précisant des actions concrètes que vous pourriez mettre en place pour progresser.

9.10 Autoévaluation

L'autoévaluation constitue une étape essentielle du processus de formation en stage, puisqu'elle permet à la personne stagiaire de porter un regard critique et réfléchi sur son propre cheminement. Elle favorise la prise de conscience de ses forces, la reconnaissance de ses défis et l'identification de moyens concrets pour progresser. Réalisée à deux moments clés – à mi-parcours et à la fin du stage – cette démarche soutient l'engagement actif du stagiaire dans son développement professionnel, tout en ouvrant un espace de dialogue constructif avec la personne enseignante associée afin d'assurer une progression continue et cohérente.

9.10.1 Autoévaluation formative de mi-stage

À mi-parcours, la personne stagiaire est invitée à réaliser une autoévaluation formative de son cheminement. Cet exercice lui permet de :

- prendre conscience de ses forces et de ses défis;
- vérifier sa progression dans le développement des compétences;
- clarifier tout élément ambigu lié au déroulement du stage ou à l'évaluation finale;
- identifier des moyens concrets pour améliorer ses compétences moins développées en vue du reste du stage.

Elle se base sur le document d'évaluation utilisé par la personne enseignante associée. Une fois complétée, elle est présentée à cette dernière, qui indique si elle est en accord ou non avec les appréciations émises pour chaque compétence. En cas de désaccord, une discussion est encouragée afin d'arriver à un consensus.

Ensemble, la personne stagiaire et l'enseignant(e) associé(e) déterminent ensuite les défis prioritaires à relever pour la seconde moitié du stage, dans le but d'optimiser la progression professionnelle du stagiaire.

9.10.2 Autoévaluation à la fin du stage

À la fin du stage, la personne stagiaire procède à une autoévaluation sommative. Pour chaque compétence de son plan de stage, elle :

- identifie ce qu'elle a bien réussi et comment elle peut capitaliser sur ces acquis ;
- reconnaît les domaines nécessitant du développement ;
- élabore un plan d'action spécifique, réaliste et atteignable pour poursuivre son amélioration professionnelle.

La stagiaire doit tenir compte des 13 compétences professionnelles faisant l'objet de l'évaluation finale. Elle peut utiliser une échelle alphabétique ou numérique pour s'autoattribuer une note pour chacune des compétences ciblées. Ces notes seront ensuite converties en pourcentage (pondération de 20%) et contribueront à la note finale du stage.

Il ne s'agit toutefois pas uniquement de s'attribuer une note : chaque appréciation doit être justifiée par des éléments concrets tirés de l'expérience de stage (ex. : actions réalisées, rétroactions reçues, progrès observés). Cette démarche témoigne de la capacité du stagiaire à poser un regard critique sur sa pratique, à reconnaître ses forces et à cibler les aspects à améliorer.

L'objectif de cette autoévaluation est de soutenir une réflexion constructive et un engagement actif dans son développement professionnel. Elle permet à la personne stagiaire de prendre conscience de ses acquis, d'identifier les défis à relever et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

À la fin du stage, la personne stagiaire et l'enseignant(e) associé(e) évaluent séparément les réalisations du stagiaire en lien avec les 13 compétences professionnelles. Par la suite, la personne stagiaire compare son autoévaluation avec celle de l'enseignant(e) afin d'en vérifier la concordance et d'ouvrir un dialogue sur les écarts ou les points de convergence observés.

13 compétences et justification :

Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Justification :

Compétence 2 - Maîtriser la langue d'enseignement
Justification :

Compétence 3 - Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Justification :

Compétence 4 - Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Justification :

Compétence 5 -Évaluer les apprentissages
Justification :

Compétence 6 - Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Justification :

Compétence 7 : Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Justification :

Compétence 8 - Soutenir le plaisir d'apprendre
Justification :

Compétence 9 - S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Justification :

Compétence 10 - Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

Justification :

Compétence 11 - S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

Justification :

Compétence 12 - Mobiliser le numérique

Justification :

Compétence 13 - Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Justification :

Grille de conversion des cotes:

La personne stagiaire peut utiliser une échelle alphabétique ou numérique pour s'attribuer une note qui sera ensuite convertie en un pourcentage de 20%. Pour chaque compétence concernée par cette auto-évaluation sommative, elle doit justifier la note qu'elle estime mériter.

Cote alphabétique		Cote numérique
A+:	Exceptionnel	96 et plus
A:	Excellent	92 à 95
A-:	Très bon	88 à 91
B+:	Bon	84 à 87
B:	Satisfaisant	80 à 83
B-:	Assez bien	76 à 79
C+:	Passable	72 à 75
C:	Moyen	68 à 71
C-:	Peu satisfaisant	64 à 67
D+:	Insuffisant	61 à 63
D:	Faible	59 à 60
E:	Très faible/Ne maîtrise pas du tout les compétences attendues en EPS	58 et moins
I :	Incomplet	

9.11 Recommandations pour le prochain stage ou l'insertion professionnelle

À la fin de son stage, la personne stagiaire est invitée à formuler quelques recommandations personnelles en vue de son prochain stage ou de son entrée dans la profession enseignante. Ces recommandations peuvent porter sur des stratégies d'enseignement à explorer, des aspects à améliorer dans sa gestion de classe, des démarches d'observation à approfondir, ou encore des attitudes professionnelles à renforcer. Il peut également s'agir de conseils qu'elle se donne à elle-même pour mieux se préparer, ou de constats qu'elle souhaite garder en tête pour soutenir son développement professionnel.

9.12 Synthèse des tâches à réaliser et des délais de remise

Cette section présente de façon structurée l'ensemble des travaux à réaliser avant, pendant et à la fin du stage, ainsi que les délais associés à leur remise. Elle sert de repère pratique pour la personne stagiaire afin de bien organiser son temps, de respecter les échéances et de répondre aux exigences du stage. Les tâches sont regroupées selon les moments clés du déroulement du stage (préparation, observations, prises en charge, clôture) et indiquent à qui chaque document doit être remis (personne superviseure ou personne enseignante associée). Cette synthèse vise à favoriser une gestion efficace des responsabilités et à soutenir un cheminement professionnel rigoureux et autonome.

Avant le stage :

Documents à préparer :

- Curriculum vitae
- Plan de stage
- Réflexion sur les qualités professionnelles

Remise :

- À la personne superviseure : au moment de la première rencontre
- À la personne enseignante associée : lors de la première rencontre tenue en début de stage

Rencontre pré-stage (ou dans la première semaine de stage) :

Documents à produire :

- Analyse du milieu
- Analyse des routines pédagogiques
- Procédure de gestion des comportements inappropriés/inacceptables

Remise :

- Au plus tard à la deuxième semaine de stage

Première semaine de stage :

Observations à effectuer :

- Observation de la personne enseignante associée
- Observation des élèves (au préscolaire/primaire et au secondaire)

Remise :

- Au cours de la troisième semaine de stage

Mi-parcours du stage :

- Autoévaluation formative de mi-stage (basée sur les compétences professionnelles)

Remise :

- Présentée à la personne enseignante associée à mi-parcours, pour discussion et ajustements

Travaux à réaliser :

- Planifications
- Rapports réflexifs

Remise :

- Une semaine après la fin du stage
- Exception : Stage IV → remise durant la dernière semaine de stage

Travaux de clôture :

- Autoévaluation finale
- Recommandations pour un prochain stage ou l'insertion professionnelle

Remise :

- Une semaine après la fin du stage
- Exception : Stage IV → remise durant la dernière semaine de stage

10. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE ENSEIGNANTE ASSOCIÉE

L'encadrement de la personne stagiaire repose sur une collaboration structurée entre la personne enseignante associée et la personne superviseure. Ce soutien s'articule autour de différentes étapes clés : avant le début du stage, durant son déroulement, à sa conclusion, puis dans la formulation de recommandations pour la suite de la formation. Chaque moment vise à favoriser un accompagnement bienveillant, à clarifier les attentes, à soutenir le développement professionnel et à assurer une progression cohérente des compétences à acquérir en contexte d'enseignement.

10.1 Avant le stage

- Discuter du curriculum vitae du stagiaire pour mieux cerner ses forces, ses expériences et ses besoins.
- Échanger sur le plan de stage et évaluer la pertinence et la faisabilité des attentes formulées par la personne stagiaire.
- Clarifier les attentes mutuelles entre la personne stagiaire et la personne enseignante associée.
- Présenter le milieu scolaire : règles de fonctionnement, horaires, routines, ressources disponibles et lieux à connaître (gymnase, vestiaires, salle du personnel).
- Définir les conditions du stage : prise en charge, degré d'autonomie progressive, rôle du stagiaire dans le gymnase.
- Exposer les activités d'enseignement et d'apprentissage prévues durant le stage.
- Établir des cibles de développement réalistes, en tenant compte de la durée du stage et du contexte spécifique.
- Partager votre vision de la profession et discuter des réalités du métier (gestion de classe, relation avec les parents, travail d'équipe, etc.).
- Répondre aux questions de la personne stagiaire concernant le fonctionnement du milieu, les routines en place et les interventions attendues face aux comportements des élèves.
- Nommer les tâches professionnelles complémentaires à l'enseignement (participation aux réunions, supervision, parascolaire, etc.).
- Préciser les modalités de communication (courriel, texto, téléphone) et les moments réservés à la rétroaction.

10.2 Pendant le stage

- Créer un climat sécurisant qui encourage la motivation, le plaisir d'apprendre et l'implication active de la personne stagiaire.
- Adopter une attitude qui favorise un climat d'apprentissage positif, fondé sur la confiance, le respect et l'écoute.
- Être disponible pour répondre aux questions, rassurer en période d'incertitude et accompagner la personne stagiaire dans sa progression.

- Favoriser l'autonomie de la personne stagiaire dans la planification des séances tout en la guidant dans le choix des contenus à aborder pour respecter le programme en vigueur.
- Encourager la personne stagiaire à élaborer ses planifications en s'appuyant sur ses connaissances et ses ressources, puis :
 - Discuter des ajustements à apporter, en l'amenant à réfléchir à ses choix; ou
 - Permettre la mise en œuvre de ses planifications telles quelles, afin d'en évaluer conjointement les effets sur les apprentissages des élèves.
- S'assurer que la personne stagiaire maîtrise les démonstrations à effectuer (gestes techniques, consignes motrices, sécurité) et qu'elle se sent suffisamment à l'aise pour les présenter clairement devant les élèves.
- Observer la personne stagiaire à des moments opportuns, notamment lors de la prise en charge complète des groupes, afin d'analyser ses pratiques et de l'amener à prendre du recul sur ses interventions. Il est recommandé de réaliser un minimum de deux observations par semaine.
- Formuler un retour à partir de ces observations, en mettant en valeur les forces constatées et en ciblant les aspects à améliorer.
- À mi-parcours du stage, procéder à l'analyse de l'autoévaluation formative effectuée par la personne stagiaire, en comparant les appréciations pour chaque compétence. Cette discussion permet de s'accorder sur les niveaux de développement observés et de cibler les défis à relever pour la seconde moitié du stage.
- Encourager la réflexion chez la personne stagiaire. Lorsqu'elle vous pose une question sur un événement ou sur sa pratique, invitez-la d'abord à exprimer sa propre analyse avant de partager votre point de vue. Cette approche renforce son esprit critique et son autonomie professionnelle.
- Discuter avec la personne stagiaire des habiletés d'enseignement, de la gestion de classe, de la sécurité et de l'adaptation aux besoins des élèves, en mettant de l'avant les principes de la différenciation pédagogique.
- Favoriser les liens entre la pratique et les compétences professionnelles attendues, en aidant la personne stagiaire à situer ses acquis et ses besoins de développement.
- Encourager la collaboration avec les autres membres du personnel scolaire, en démontrant l'importance du travail d'équipe dans l'exercice de la profession.

10.3 Fin du stage

- Préparer l'évaluation sommative des 13 compétences professionnelles à partir des observations, des échanges et des preuves recueillies.
- Prendre un moment pour faire un retour global avec la personne stagiaire, en mettant en lumière ses progrès, ses acquis et les éléments à poursuivre.
- Après avoir observé la personne stagiaire, la personne superviseure et la personne enseignante associée échangent pour faire le point sur les forces et les aspects à améliorer. Elles conviennent ensemble de la note finale pratique.
- Favoriser une discussion sur les objectifs professionnels de la personne stagiaire et les pistes de perfectionnement.

- Remettre par courriel l'évaluation du stagiaire à la personne superviseure lors de sa dernière visite.
- S'assurer que tous les documents requis pour la fin du stage sont complétés et remis selon les directives.

10.4 Recommandations pour le prochain stage

- Plutôt que de rédiger une appréciation globale, privilégier des recommandations ciblées à la fin de chaque compétence, en s'appuyant sur les observations effectuées tout au long de la période. Cela permet d'éviter les redondances tout en offrant une rétroaction constructive et personnalisée.
- Faire ressortir les compétences que la personne stagiaire a bien maîtrisées, les progrès réalisés ainsi que les forces démontrées en contexte d'enseignement.
- Identifier les défis rencontrés ou les aspects à approfondir ou à consolider dans la poursuite de sa formation.
- Formuler des recommandations concrètes et personnalisées afin de soutenir sa progression professionnelle, en vue du prochain stage ou dans la perspective de son plan de carrière.
- Transmettre ces recommandations à la personne superviseure, dans un souci de continuité et de cohérence de l'accompagnement.
- Inviter la personne stagiaire à prendre connaissance des recommandations formulées, à les commenter au besoin, et à se les approprier afin de guider sa réflexion et son développement professionnel futur. Elle devrait également s'en servir comme base pour construire son prochain plan de stage.

10.5 Évaluation sommative de la personne enseignante associée

Lors de la rencontre pré-stage, la personne stagiaire vous a présenté son plan de stage dans lequel elle avait ciblé les éléments qu'elle souhaitait prioritairement travailler.

L'évaluation repose sur les 13 compétences professionnelles, à partir des critères qui les définissent. Ces critères peuvent être ajustés ou enrichis en fonction des particularités du stage, afin de refléter le développement observé.

Pour réaliser l'évaluation sommative, il est essentiel d'apprécier les acquis de la personne stagiaire à l'aide d'une échelle à quatre niveaux. Certaines compétences peuvent toutefois être marquées comme "non observées" lorsque les conditions n'ont pas permis de les évaluer adéquatement. Les résultats sont compilés automatiquement à partir du document synthèse de l'évaluation sommative, selon l'échelle suivante :

1. Réussite au-delà des attentes
2. Réussite selon les attentes
3. Réussite avec aide
4. Ne répond pas aux attentes
5. Compétence non observée

Cette démarche vise à dresser un portrait fidèle de la progression de la personne stagiaire, tout en soutenant sa poursuite vers une maîtrise professionnelle progressive.

Compétence 1 : Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture

- Explorer et utiliser des méthodes d'enseignement variées et actuelles, par exemple intégrer des approches actives, des outils numériques ou des stratégies collaboratives pour diversifier l'expérience d'apprentissage des élèves.
- S'appropriier les programmes en ÉPS et les progressions des apprentissages (PDA) afin de planifier des situations d'enseignement cohérentes et adaptées à chaque niveau scolaire.
- Mettre en contexte les activités physiques et sportives en expliquant leur origine, leur histoire ou leurs usages dans différentes cultures, pour enrichir la compréhension des élèves.
- Valoriser les valeurs éducatives de l'EPS, comme le respect, l'esprit sportif, l'inclusion et la coopération, en les intégrant dans les consignes et dans la gestion de groupe.
- Encourager les élèves à dialoguer et à collaborer, par exemple en travaillant en équipes, en organisant des débats autour de thèmes sportifs ou en favorisant les projets collectifs.
- Amener les élèves à réfléchir de manière critique, par exemple en les invitant à comparer différentes pratiques sportives, à discuter des enjeux de santé ou à analyser leurs propres expériences d'apprentissage.
- Prendre en considération le point de vue des élèves, en leur posant des questions, en sollicitant leurs impressions après une activité et en ajustant l'enseignement à leurs besoins exprimés.
- Créer des liens significatifs entre les élèves et les contenus, en montrant en quoi l'EPS rejoint leur quotidien, leur culture ou leurs centres d'intérêt.
- Etc.

Compétence 2 : Maîtrise de la langue d'enseignement

- Communiquer de manière claire et appropriée, à l'oral comme à l'écrit, avec les élèves, les parents et les collègues.
- S'assurer de la qualité de la langue utilisée par les élèves, leur fournir des rétroactions régulières et les accompagner vers l'autocorrection, dans le but de consolider leurs connaissances des règles linguistiques à l'oral comme à l'écrit.
- Utiliser le tableau numérique ou d'autres supports pour favoriser l'apprentissage de la langue d'enseignement.
- Communiquer aux élèves les objectifs de la séance et les consignes de manière claire, adaptée et engageante.
- Etc.

Compétence 3 : Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage

- S'informer sur l'application d'une planification annuelle.
- Concevoir des séquences et des situations d'apprentissage alignées sur le programme, en tenant compte des acquis des élèves et de leur progression à court, moyen et long terme.
- Adapter les contenus d'apprentissage en fonction des différents groupes d'âge et du niveau de compétence.
- Formuler des intentions pédagogiques observables et mesurables.
- Choisir des éducatifs qui favorisent l'atteinte des intentions pédagogiques.
- Construire une progression d'éducatifs.
- S'assurer que les outils éducatifs favorisent l'atteinte de l'intention pédagogique.
- Gérer de manière optimale le temps dédié à chaque activité éducative.
- Maîtriser la matière à enseigner.
- Planifier des démonstrations claires et convaincantes.
- Mettre en place des modes d'organisation efficaces pour maximiser l'engagement moteur des élèves, tout en minimisant le temps des transitions.
- Expérimenter la planification d'une séance d'apprentissage en ateliers.
- Préparer le plateau d'enseignement avant l'arrivée des élèves.
- Etc.

Compétence 4 : Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage

Dans les cinq premiers jours du stage :

- Observer la personne enseignante associée pour comprendre les routines de gestion, les valeurs éducatives et les modalités d'intervention.
- Collaborer avec la personne enseignante associée, par exemple en présentant certains contenus ou en soutenant l'encadrement des élèves.

À partir de la sixième journée de stage :

- Assumer la responsabilité de séances complètes.
- Distinguer l'animation d'une simple activité de l'acte d'enseigner, en construisant des interventions intentionnelles et cohérentes.
- Présenter clairement les intentions pédagogiques aux élèves.
- Vérifier la compréhension des explications données.
- Encadrer efficacement les élèves pendant l'exécution des tâches en donnant des rétroactions précises (positives, correctives et formatives).

- Ajuster les éducatifs en fonction de l'évolution de la séance et de la dynamique du groupe.
- Maîtriser les règles de l'activité enseignée.
- Utiliser des déplacements stratégiques pour conserver une vision d'ensemble du groupe.
- Développer un balayage visuel constant pour assurer sécurité et suivi.
- Accorder une attention équitable à tous les élèves, dans une démarche juste et inclusive.
- Intervenir de façon appropriée sur le plan disciplinaire, avec constance et cohérence.
- Adopter une posture assurée et professionnelle.
- Encourager et stimuler les élèves pour soutenir leur motivation et leur plaisir d'apprendre.
- Varier les stratégies d'enseignement pour maintenir l'attention des élèves.
- Moduler sa voix selon les situations pour assurer clarté et autorité.
- Utiliser efficacement des signaux (sifflet, gestes, etc.) pour gérer transitions et attention.
- Adapter son langage non verbal aux situations d'enseignement.
- Développer une relation de qualité avec les élèves en tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts.
- Intégrer les idées et les propositions des élèves dans certaines activités.
- Mettre en pratique des approches individualisées déjà instaurées auprès d'élèves particuliers.
- Prendre en compte les émotions exprimées par les élèves dans les interventions.
- Gérer efficacement le temps de séance.
- Proposer des activités issues de la formation initiale.
- Etc.

Compétence 5 : Évaluer les apprentissages

- Donner des rétroactions positives et correctives, à la fois individuelles et collectives.
- Discuter avec la personne enseignante associée de la logistique d'évaluation (ex. : observation en jeu ou en individuel, gestion du groupe restant, rotation des élèves évalués, lieu réservé, etc.).
- Tenir compte des différences motrices, sociales et affectives dans l'évaluation des élèves.
- Initier les élèves à l'autoévaluation afin de développer leur capacité réflexive.
- Concevoir une grille d'évaluation et la faire approuver par la personne enseignante associée.
- Définir des critères d'évaluation clairs, précis et peu nombreux.
- Mettre sa grille d'évaluation à l'essai et analyser son efficacité.
- Utiliser un support numérique pour faciliter l'évaluation et le suivi.
- Etc.

Compétence 6 : Gérer le fonctionnement du groupe-classe

- Identifier les besoins particuliers des élèves.
- Établir et maintenir des relations positives avec les élèves.
- Appliquer les règles de fonctionnement établies par la personne enseignante associée et l'école.
- Adapter sa gestion de classe selon les caractéristiques des groupes.
- S'inspirer des pratiques de gestion de la personne enseignante associée pour analyser ses propres réactions et reconnaître ses limites.
- Intervenir rapidement et de manière appropriée face à une situation compromettant la sécurité des élèves.
- Assurer un suivi adéquat auprès des personnes concernées (enseignante associée, enseignant titulaire ou tutrice, direction, parents) en cas d'incident.
- Etc.

Compétence 7 : Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves

- Adapter les situations d'apprentissage en fonction des besoins particuliers.
- Offrir de la variété et des choix pour permettre à chacun de progresser à son rythme.

- Appliquer les plans d'intervention et collaborer avec l'équipe-école ainsi qu'avec les professionnels concernés.
- Être attentif aux besoins, malaises et signaux non verbaux des élèves.
- Éviter les préjugés liés à l'origine, au sexe ou au statut social, et réfléchir à ses propres biais.
- Favoriser la coopération, l'entraide et la valorisation des efforts individuels.
- Créer un climat respectueux, sécuritaire et inclusif où chaque élève se sent à sa place.
- Etc.

Compétence 8 : Soutenir le plaisir d'apprendre

Au cœur du programme, cette compétence traduit notre philosophie de formation : placer le plaisir d'apprendre au centre de l'éducation physique et à la santé. Elle reconnaît que les émotions, la motivation et le sentiment de compétence sont des leviers essentiels pour susciter un engagement durable. En soutenant le plaisir d'agir et la joie d'apprendre, la personne stagiaire contribue à former des élèves actifs, confiants et ouverts à l'apprentissage tout au long de leur vie.

- Créer un climat positif qui favorise la motivation, les émotions agréables et le plaisir d'apprendre.
- Proposer des défis adaptés aux capacités de chacun afin de soutenir le sentiment de compétence.
- Valoriser les efforts et les progrès individuels, davantage que la performance seule.
- Miser sur des activités variées, ludiques et coopératives, permettant à chacun de s'engager selon ses forces.
- Encourager les élèves à reconnaître, nommer et gérer leurs émotions en lien avec l'effort et les apprentissages.
- Établir des relations bienveillantes et respectueuses, basées sur l'écoute, l'empathie et la confiance.
- Manifester un enthousiasme authentique et persévérer malgré les défis rencontrés dans l'enseignement.
- Offrir des choix significatifs et prendre en compte les centres d'intérêt des élèves, y compris leurs activités extrascolaires.
- Reconnaître et encourager toutes les formes d'engagement des élèves, quel que soit leur niveau.
- Faire preuve d'initiative en proposant des idées ou des ajustements concrets pour améliorer l'organisation, l'enseignement ou l'encadrement des activités (ex. : ajuster un échauffement, modifier une consigne de sécurité, adapter une tâche selon la météo).
- Etc.

Compétence 9 : S'impliquer activement au sein de l'équipe école

- Participer, lorsque possible, aux rencontres d'équipe et de concertation.
- Assumer certaines responsabilités confiées par la personne enseignante associée (ex. : surveillance, appui lors d'activités scolaires).
- Contribuer à l'organisation et à la réalisation d'activités scolaires, sportives ou parascolaires.
- Collaborer au suivi des plans d'intervention et à l'accompagnement des élèves ayant des besoins particuliers.
- Valoriser le travail collaboratif en échangeant régulièrement avec les membres du personnel de l'école.
- Etc.

Compétence 10 : Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

- Participer aux rencontres avec les parents.
- Informer les parents sur les apprentissages réalisés et les comportements attendus.
- Travailler avec les partenaires de l'école (psychologue, éducateur, secrétaire, etc.) pour assurer la cohérence des interventions.
- Contribuer aux événements de l'école (tournoi sportif, sortie éducative, activité sociale, etc.).
- Prendre part aux rencontres informelles favorisant le lien école-famille-communauté.
- Etc.

Compétence 11 : S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

- Participer aux rencontres avec les parents.
- Porter un regard critique sur ses interventions et chercher à les améliorer.
- Expérimenter les conseils reçus et réfléchir à leur efficacité.
- Participer aux activités de formation offertes par la personne enseignante associée ou l'établissement.
- Explorer des ressources de recherche ou de littérature spécialisée pour enrichir sa pratique.
- Développer ses compétences sportives et pédagogiques.
- S'investir dans la vie de l'école et saisir les occasions de développement professionnel (lectures, mentorat, discussions pédagogiques, etc.).
- Etc.

Compétence 12 : Mobiliser le numérique

- Explorer les différents outils numériques disponibles en EPS et en évaluer la pertinence.
- Utiliser les outils déjà intégrés par la personne enseignante associée afin d'assurer une continuité pédagogique.
- Proposer et expérimenter un outil numérique nouveau ou complémentaire, en expliquant sa valeur ajoutée pour l'enseignement.
- Intégrer les technologies de manière réfléchie dans les situations d'apprentissage afin de soutenir la motivation, la compréhension et la progression des élèves.
- Recourir au numérique pour faciliter l'organisation et la logistique des cours (ex. : horaire des ateliers, planification d'un tournoi, gestion du temps, présentation des consignes).
- Employer des applications ou plateformes pour soutenir l'évaluation, qu'il s'agisse de l'autoévaluation des élèves, de la rétroaction instantanée ou de la compilation des résultats.
- Sensibiliser les élèves à un usage responsable, sécuritaire et éthique des outils numériques.
- Tirer parti du numérique pour favoriser la communication avec l'équipe-école et les parents, lorsque cela est possible et pertinent.
- Etc.

Compétence 13 : Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

- Adopter en tout temps une attitude respectueuse envers les élèves et l'ensemble du personnel de l'école.
- Respecter les valeurs éducatives de la personne enseignante associée et de l'établissement.
- Faire preuve d'honnêteté intellectuelle : reconnaître ses erreurs, citer les sources, agir avec humilité et transparence.
- Assurer la confidentialité des informations concernant les élèves et le personnel.
- Maintenir une distance professionnelle appropriée avec les élèves, tant en personne qu'en ligne.
- Promouvoir des pratiques équitables, inclusives et transparentes.

- Se montrer ponctuel, responsable et engagé.
- Adopter une conduite exemplaire sur le plan éthique et professionnel.
- Etc.

10.6 Évaluation sommative du stagiaire

L'évaluation sommative constitue une étape déterminante du stage. Elle vise à rendre compte de la progression du stagiaire en regard des compétences professionnelles visées, et à porter un jugement global sur sa capacité à exercer la profession enseignante.

Une échelle alphabétique ou numérique peut être utilisée par la personne enseignante associée pour attribuer une note à chacune des compétences évaluées. Cette note sera ensuite convertie en un pourcentage global correspondant à 40% de la note finale du stage.

Il convient de préciser que les compétences ne sont pas toutes pondérées de manière égale dans l'évaluation. Une répartition spécifique a été établie afin de refléter l'importance relative des différentes dimensions du développement professionnel, en accordant une attention particulière aux compétences directement liées à l'acte d'enseigner.

La pondération s'établit comme suit :

- Les compétences 3, 4, 5 et 6, au cœur de la pratique enseignante, sont chacune évaluées à hauteur maximale de 16%, pour un total de 64%.
- Les compétences 8, 11 et 13 peuvent atteindre ensemble une valeur maximale de 21%.
- Les compétences 1, 2, 7 et 12 sont chacune pondérées à un maximum de 3%, totalisant 12%.
- Les compétences 9 et 10 ont une pondération maximale de 1,5% chacune, soit 3% au total.

Cette répartition permet de mettre en valeur les compétences essentielles à l'enseignement tout en reconnaissant l'importance des autres dimensions du développement professionnel, dans une perspective d'évaluation cohérente et équilibrée.

Pour chaque compétence évaluée, une justification doit permettre de rendre compte de la note attribuée. Celle-ci précise les motifs ayant conduit à cette appréciation et s'appuie sur des observations concrètes faites en cours de stage. Il peut s'agir, par exemples : de comportements professionnels manifestés par le stagiaire (ex. : ponctualité, engagement, éthique), de la qualité de sa planification et de sa gestion des apprentissages; etc.

Grille de conversion des cotes:

Cote alphabétique		Cote numérique
A+:	Exceptionnel	96 et plus
A:	Excellent	92 à 95
A-:	Très bon	88 à 91
B+:	Bon	84 à 87
B:	Satisfaisant	80 à 83
B-:	Assez bien	76 à 79
C+:	Passable	72 à 75
C:	Moyen	68 à 71
C-:	Peu satisfaisant	64 à 67
D+:	Insuffisant	61 à 63
D:	Faible	59 à 60
E:	Très faible/Ne maîtrise pas du tout les compétences attendues en EPS	58 et moins

11. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE SUPERVISEURE DE STAGE

La personne superviseure de stage joue un rôle central dans le cheminement professionnel de la personne stagiaire. Elle agit à la fois comme guide, accompagnatrice et évaluatrice tout au long du stage. En collaboration étroite avec la personne enseignante associée, elle veille à assurer un encadrement cohérent et adapté aux besoins de la personne stagiaire. Son intervention repose sur une relation de confiance et un souci constant de soutenir le développement des compétences professionnelles. À travers ses observations, ses rétroactions et son jugement professionnel, elle contribue à évaluer la progression du stagiaire, à cerner ses forces et à identifier les aspects à améliorer dans une perspective de formation continue. Elle est également responsable de l'évaluation finale du stage, qu'elle établit à partir des informations recueillies tout au long du stage, en concertation avec la personne enseignante associée.

De plus, la personne superviseure agit à titre de personne-ressource en cas de difficulté, de litige ou de conflit entre les personnes impliquées dans le stage. Elle a alors la responsabilité d'analyser la situation de manière objective, de favoriser le dialogue et de proposer des pistes de solution dans le respect de toutes les parties.

11.1 Avant le début du stage

Avant le début du stage, plusieurs actions doivent être entreprises afin de favoriser une intégration réussie dans le milieu scolaire. Les responsabilités de la personne superviseure sont de :

- Planifier une rencontre individuelle avec la personne stagiaire, idéalement en présentiel ou en visioconférence (Zoom ou Teams), le plus tôt possible avant le début du stage.
- Vérifier que la personne stagiaire a bien pris connaissance du guide de stage et en comprend les grandes lignes.
- Inviter la personne stagiaire à exprimer ses attentes, ses objectifs personnels et les enjeux anticipés pour ce stage.
- Présenter clairement ses attentes en tant que superviseur(e), en précisant les modalités d'accompagnement, les exigences professionnelles et les responsabilités partagées.
- Déterminer les moyens de communication à privilégier (courriel, téléphone, visioconférence), ainsi que les moments propices aux échanges et aux suivis.
- Veiller à ce que tous les travaux de la personne stagiaire soient transmis en format PDF sur la plateforme Moodle, sauf le *Plan de stage*.
- Lire les recommandations formulées par la personne enseignante associée du stage précédent, avant la rencontre pré-stage.
- Prendre connaissance du plan de stage, du curriculum vitae et de la réflexion sur les qualités professionnelles de la personne stagiaire, puis formuler des commentaires constructifs, s'il y a lieu.

- S'assurer que tous les commentaires, suggestions ou corrections sont déposés sur la plateforme Moodle, afin que la personne stagiaire puisse les consulter et apporter les ajustements nécessaires. Ce mode de fonctionnement facilite également le suivi du développement des compétences par la personne superviseure.
- Vérifier que la personne stagiaire comprend bien son rôle dans un milieu éducatif et qu'elle adoptera un comportement professionnel approprié tout au long de son stage.
- Vérifier si la personne stagiaire a bien transmis son formulaire d'antécédents judiciaires au Centre de services scolaire concerné.

11.2 Pendant le stage

La personne superviseure contribue de manière significative au soutien, au suivi et à l'accompagnement pédagogique durant le stage. Ses responsabilités incluent notamment :

- Rester disponible tout au long du stage pour répondre aux questions de la personne stagiaire et de la personne enseignante associée, dans un esprit de soutien.
- Maintenir un lien régulier avec les deux parties afin de suivre l'évolution du stage, anticiper d'éventuelles difficultés et favoriser un encadrement adapté aux besoins.
- Rencontrer la personne enseignante associée au début du stage afin d'établir une compréhension commune des rôles et des attentes, puis à la fin du stage pour discuter de l'évaluation finale.
- Prévoir d'autres rencontres en cours de stage, particulièrement au stage IV, où un suivi plus soutenu est recommandé, ainsi que toute visite supplémentaire jugée nécessaire en fonction de l'évolution du stage.
- Assurer un accompagnement constructif en encourageant la réflexion sur la pratique, en portant un regard professionnel sur les interventions de la personne stagiaire et en l'aidant à cerner ses points forts ainsi que les aspects à améliorer.
- Observer la personne stagiaire lors de situations significatives de prise en charge afin de favoriser sa progression et de l'aider à identifier ses forces et ses points à améliorer.
- S'assurer que l'évaluation formative de mi-parcours a bien été effectuée, en collaboration avec la personne enseignante associée, et qu'elle a servi à identifier les compétences en développement ainsi que les défis à relever pour la suite du stage.
- Se référer à la [procédure officielle en cas de difficulté en stage](#) si des enjeux importants sont soulevés, et en informer rapidement la direction de programme.
- S'assurer que la personne stagiaire respecte les échéanciers de dépôt sur Moodle pour l'ensemble des documents requis : entretiens, observations, planifications et réflexions.
- En cas de dépassement des dates prévues dans la confirmation de stage — que ce soit en raison d'une blessure ou de toute autre situation —, il est primordial que la personne stagiaire communique avec le bureau de stage afin de les informer de la situation et de leur transmettre les nouvelles dates de fin de stage. Cette démarche est essentielle pour assurer la prolongation de la couverture d'assurance.

11.3 Fin du stage

Lors de la rencontre d'évaluation finale, la personne superviseure, en collaboration avec la personne enseignante associée, observe la personne stagiaire pendant une séance d'enseignement. À la suite de cette observation, et si le contexte le permet, elle tient une discussion conjointe avec la personne enseignante associée et la personne stagiaire afin de faire le point sur les compétences développées, de souligner les forces observées et d'identifier les aspects à consolider en vue du prochain stage ou lors de son insertion dans le milieu de l'enseignement. Ce moment constitue une occasion privilégiée de retour sur le parcours réalisé et d'orientation pour la suite de la formation.

11.4 Évaluation du stagiaire

Le dossier de stage regroupe plusieurs éléments essentiels permettant d'évaluer le cheminement et les compétences de la personne stagiaire.

Il comprend :

- *Le plan de stage*, qui établit un cadre structuré pour les activités à réaliser;
- *Le curriculum vitae*, offrant un aperçu de ses qualifications et de ses expériences antérieures;
- *L'appréciation des qualités professionnelles*, qui invite la personne stagiaire à réfléchir aux qualités valorisées en milieu scolaire, à identifier ses forces et à cibler celles qu'elle souhaite approfondir;
- *L'analyse du milieu, des routines et la procédure de gestion des comportements inappropriés*, favorisant une compréhension critique du contexte éducatif dans lequel le stage se déroule;
- *Les comptes rendus d'observation*, qui portent sur les pratiques de la personne enseignante et les comportements des élèves, en mettant en lumière les dynamiques observées en gymnase ou sur d'autres plateaux d'enseignement;
- *Les rapports réflexifs réguliers*, rédigés à la suite des journées de prise en charge complète, permettant d'identifier les éléments de satisfaction, les défis rencontrés et les pistes de développement professionnel;
- *Les planifications détaillées*, incluant la charge complète, qui témoignent de la capacité du stagiaire à structurer, organiser et gérer ses interventions pédagogiques.

Enfin, une *autoévaluation finale* permettra d'apprécier la capacité de la personne stagiaire à analyser sa pratique, à intégrer les rétroactions reçues et à s'engager dans une démarche de développement professionnel continu.

Ce dossier de stage mettra en lumière l'importance accordée par la personne stagiaire à sa réflexion, à l'intégration des rétroactions de ses accompagnateurs, ainsi qu'à l'évolution de ses compétences professionnelles. À l'issue de ses quatre stages, elle disposera d'un portrait clair, structuré et personnalisé de son cheminement professionnel tout au long de sa formation.

11.5 Travaux soumis à l'évaluation de la personne superviseure

Nom de la personne stagiaire : _____ STAGE : _____

- | | |
|--|------|
| 1. Préparation du stage
Regroupe les éléments de départ | 15 % |
| <ul style="list-style-type: none">• Plan de stage (5 %)• Curriculum vitae (5 %)• Analyse du milieu (5 %) | |
| 2. Analyse du fonctionnement du milieu scolaire
Centrée sur la compréhension du contexte scolaire du stage | 15 % |
| <ul style="list-style-type: none">• Analyse des routines (5 %)• Procédure de gestion des comportements (5 %)• Observations sur la personne enseignante (2.5 %)• Observations sur les élèves (2.5 %) | |
| 3. Prise en charge pédagogique
Éléments liés à la planification et à l'enseignement | 50 % |
| <ul style="list-style-type: none">• Rapport réflexif sur les journées de prise en charge complète (25 %)• Planifications: Liées à la prise en charge complète (25 %) | |
| 4. Réflexion professionnelle
Portée critique et réflexion sur la pratique | 20 % |
| <ul style="list-style-type: none">• Capacités de réflexion lors de l'autoévaluation (15 %)• Observations ou autres ajustements possibles (5 %) | |

TOTAL : 100%

* Par la suite, ce résultat est converti en une note correspondant à 40 % de la note finale du cours.

Commentaires généraux :

Recommandations pour le prochain stage ou pour l'insertion professionnelle :

12. ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA PERSONNE STAGIAIRE

L'évaluation sommative permet de porter un jugement d'ensemble sur le développement des compétences professionnelles de la personne stagiaire à la fin du stage.

Elle s'appuie sur trois sources complémentaires : l'autoévaluation de la personne stagiaire, l'évaluation de la personne enseignante associée, ainsi que celle de la personne superviseure. Ces regards complémentaires offrent une vue d'ensemble du cheminement de la personne stagiaire, tout en permettant de cerner ses forces et ses pistes de développement.

12.1 Autoévaluation de la personne stagiaire /20%

À la fin du stage, la personne stagiaire doit effectuer une autoévaluation qui compte pour 20% de la note finale. Elle s'attribue une cote, qu'elle doit justifier à l'aide d'une argumentation réfléchie. Cette démarche permet à la personne stagiaire d'identifier avec précision ses points forts, ses axes d'amélioration ainsi que les compétences qu'elle souhaite continuer à développer. La personne stagiaire est invitée à adopter une démarche réflexive, fondée sur une analyse honnête et nuancée de ses acquis. Dans un esprit de collaboration, cette autoévaluation peut être enrichie par un échange avec la personne enseignante associée.

12.2 Évaluation de la personne enseignante associée /40%

La personne enseignante associée évalue les compétences professionnelles démontrées par la personne stagiaire dans le milieu scolaire. Elle attribue une cote alphabétique ou numérique, en portant une attention particulière aux compétences suivantes : 3, 4, 6, 8, 11 et 13 du référentiel ministériel. Cette évaluation repose sur des observations concrètes faites tout au long du stage. Il est recommandé de consulter le plan de stage initial pour mieux apprécier les progrès réalisés lors de l'évaluation finale.

12.3 Évaluation de la personne superviseure 40%

La personne superviseure évalue l'ensemble des travaux écrits réalisés durant le stage. Cette évaluation permet d'apprécier la rigueur, la cohérence et la progression du raisonnement pédagogique de la personne stagiaire à travers ses productions. Elle conclut en formulant quelques recommandations pour soutenir la poursuite de son développement professionnel.

TOTAL : /100%

12.4 Évaluation sommative

Grille de conversion des cotes:

Cote alphabétique	Cote numérique
A+: Exceptionnel	96 et plus
A: Excellent	92 à 95
A-: Très bon	88 à 91
B+: Bon	84 à 87
B: Satisfaisant	80 à 83
B-: Assez bien	76 à 79
C+: Passable	72 à 75
C: Moyen	68 à 71
C-: Peu satisfaisant	64 à 67
D+: Insuffisant	61 à 63
D: Faible	59 à 60
E: Très faible/Ne maîtrise pas du tout les compétences attendues en EPS	58 et moins

13. RÈGLES SUR LA FORMATION PRATIQUE

13.1 Bureau de la formation pratique en enseignement à l'UQAC

Le site du Bureau de la formation pratique (<https://www.uqac.ca/stages-ens/>) regroupe des renseignements essentiels liés au déroulement des stages en enseignement.

On y trouve notamment le **Cahier de déroulement des stages 2024-2025** qui présente les principales balises encadrant les stages (<https://www.uqac.ca/stages-ens/accueil/cahier-deroulement-des-stages-2024-2025-7/>).

Nous vous partageons ici quelques informations tirées de ce document.

13.2 Antécédents judiciaires : Vérification des antécédents judiciaires du personnel scolaire

Toute demande d'obtention ou de renouvellement d'une autorisation d'enseigner doit être accompagnée d'une déclaration relative aux antécédents judiciaires. Les titulaires d'une autorisation d'enseigner doivent déclarer, à leur employeur et au ministère de l'Éducation, tout changement relatif à leurs antécédents judiciaires dans les 10 jours où ils en sont eux-mêmes informés. Par ailleurs, il est également de la responsabilité de l'employeur de s'assurer que le personnel scolaire régulièrement en contact avec ses élèves ne possède pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions confiées. Le but de ces vérifications est d'assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des élèves dans le respect des droits et libertés des personnes enseignantes.

13.3 Absences et retard durant les stages et politique de harcèlement

Il est important de se référer aux règles établies sur le site de l'UQAC. La Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail (ci-après la Loi) est entrée en vigueur le 24 août 2022. https://www.uqac.ca/stages/wpcontent/uploads/2022/09/Feuillet_CNESST_Loi_stagiaires_20220824.pdf

13.4 Suppléance

Suppléance L'étudiant.e qui réalise un stage en enseignement ne devrait pas faire de suppléance pendant son stage puisque la période de formation en milieu scolaire se déroule normalement en jours consécutifs. Cependant, lorsqu'un centre de services scolaire a épuisé sa liste de suppléance et n'a pas d'autres ressources pour un remplacement de dernière minute, il est convenu que celui-ci peut solliciter les stagiaires en situation de stage dans leur centre de services scolaire. À cet effet, les membres du Comité régional de la formation pratique en enseignement ont mis à jour les balises concernant la suppléance rémunérée pendant les stages le 12 janvier 2023. Vous retrouverez ces informations sur le

site Web du Bureau de la formation pratique en enseignement à l'adresse suivante <http://www.uqac.ca/stages-ens/balises-pour-la-suppleance-pendant-lesstages/>

13.5 ARRÊT DU STAGE DANS LE MILIEU SCOLAIRE

L'arrêt d'un stage est considéré comme une mesure exceptionnelle. La procédure d'arrêt de stage permet au stagiaire, à l'enseignant.e associé.e ou au superviseur.e de stage de mettre fin à un stage pour des motifs sérieux d'ordre personnel ou pédagogique. Selon l'entente négociée par l'Université et le milieu scolaire, tous les problèmes ou difficultés se présentant avant ou pendant un stage doivent faire l'objet de discussions entre l'Université et le centre de services scolaire. Ceci, dans le but de trouver rapidement une solution aux problèmes ou aux difficultés rencontrés (article 7.3 du protocole d'entente).

L'arrêt du stage peut être demandé soit par le/la stagiaire, soit par le/la superviseur.e de stage, soit par l'enseignant.e associé.e ou encore par la direction de l'école.

Lorsqu'un *stagiaire* veut mettre fin à son stage pour des motifs personnels (ex. : maladie) ou pédagogiques sérieux, la procédure est la suivante :

- le/la stagiaire avise le/la superviseur.e de stage de son intention et de la raison le poussant à mettre fin à son stage ;
- le/la superviseur.e de stage en informe le/la professeur.e de l'UQAC responsable du programme et le Bureau de la formation pratique dans les meilleurs délais ;
- le Bureau de la formation pratique contacte la direction de l'école concernée et le responsable des stages du centre de services scolaire.

Lorsqu'un.e *superviseur.e* de stage juge important de mettre fin au stage d'un.e étudiant.e pour des motifs sérieux, la procédure est la suivante :

- le/ la superviseur.e de stage effectue d'abord une visite de supervision dans le milieu scolaire ;
- le/la superviseur.e de stage discute ensuite de la situation avec le/la stagiaire concerné.e, avec l'enseignant.e associé.e et avec la direction de l'école ;
- lorsque l'arrêt du stage est confirmé, le/la superviseur.e en avise le/la professeur.e de l'UQAC responsable du programme et le Bureau de la formation pratique ;
- enfin, le Bureau de la formation pratique contacte la direction de l'école et le responsable des stages au centre de services scolaire.

Lorsque *l'enseignant.e associé.e* ou la direction de l'école estime qu'il vaut mieux mettre fin au stage d'un.e étudiant.e, la procédure est la suivante :

- l'enseignant.e associé.e ou la direction de l'école en avise le/la superviseur.e de stage ;
- le/la superviseur.e de stage rencontre ensuite l'enseignant.e associé.e et la direction de l'école ;
- lorsque l'arrêt du stage est confirmé, le/ la superviseur.e en informe le/la stagiaire dans les meilleurs délais, de même que le/la professeur.e de l'UQAC responsable du programme et le Bureau de la formation pratique ;
- le Bureau de la formation pratique et le/la professeur.e responsable du programme à l'UQAC déterminent conjointement quelle sera la suite à donner avec le/la stagiaire.

Dans la majorité des cas, un arrêt de stage est considéré comme un échec du stage. Cependant, lorsque le/la superviseur.e de stage et le/la responsable du programme jugent les raisons de l'arrêt du stage pertinentes et justifiables, d'autres possibilités de notation peuvent être envisagées.

CONCLUSION

Ce guide se veut un accompagnement structurant pour l'ensemble des personnes impliquées dans l'expérience de stage. Au-delà des rôles définis et des tâches attendues, il vise à favoriser une relation de confiance, un dialogue constructif et un regard réflexif sur la pratique enseignante.

Le stage constitue une étape charnière dans la formation professionnelle, marquée par l'expérimentation, la consolidation des compétences et la construction de l'identité professionnelle. Grâce à la collaboration entre la personne stagiaire, la personne enseignante associée et la personne superviseure, chaque stage devient une occasion de croissance, d'échange et d'apprentissage réciproque.

Les échanges, les remises en question constructives et les apprentissages vécus au fil du stage sont autant de jalons pour avancer avec confiance. Que cette étape marque le début d'un parcours professionnel porteur de sens et de satisfaction.

Merci à toutes les personnes engagées dans cette démarche pour leur contribution à la formation d'une relève enseignante compétente, humaine et passionnée.

LECTURES INSPIRANTES

- Astolfi, J.-P. (2014). *La saveur des savoirs : Disciplines et plaisir d'apprendre*. Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.
- Bandura, A. (2019). Auto-efficacité : Comment le sentiment d'efficacité personnelle influence notre qualité de vie. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Campo, M. et Louvet, B. (2016). *Les émotions en sport et en EPS : Apprentissage, performance et santé*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Curchod-Ruedi, D. et Doudin, P.-A. (2015). *Comment soutenir les enseignants face aux situations complexes?* Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Dumont, A. et Berthiaume, D. (2016). La pédagogie inversée : Enseigner autrement dans le supérieur avec la classe inversée. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Famose, J.-P. et Margnes, É. (2016). Apprendre à apprendre : La compétence clé pour s'affirmer et réussir à l'école. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Forest, J., Van den Broeck, A., Van Coillie, H. et Mueller, M.B. (2022). *Libérer la motivation : Avec la théorie de l'autodétermination*. Montréal : Édito.
- Gosselin, R. et Lefebvre, J. (2023). Les fonctions et les modèles de la supervision de stage. Dans R. Gosselin et J. Lefebvre (dir.). *La supervision de stage au collégial : Accompagner et évaluer le développement des compétences attendues chez les stagiaires (9-24)*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Guillemette, F. et L'Hostie, M. (2011). *Favoriser la progression des stagiaires en enseignement*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Keymeulen, R. (2016). Motiver ses élèves grâce aux intelligences multiples : Pratiques pédagogiques innovantes pour le primaire et le secondaire. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Leroy, F. (2018). *Le rapport au savoir d'étudiants-stagiaires en éducation physique au cours de situations d'enseignement-apprentissage*. Thèse de doctorat en science de la motricité présentée à l'Université Catholique de Louvain. Belgique.
- Loizon, D. (2009). *Le praticien réflexif débutant en EPS. Nature et évolution de cette réflexivité*. Communication orale. Séminaire international AIESEP. France.
- Martin-Krumm, C. et Tarquinio, C. (2011). *Traité de psychologie positive*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Massinissa M. et al. (2023), Former un praticien réflexif en enseignement de l'EPS : Quels dispositifs? *Revue académique des études sociales et humaines*, 15(2), 655-669.
- Ministère de l'Éducation (2020). *Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Morency, L. et Bordeleau, C. (dir.) (2019). *Le manuel de l'éducateur physique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mouchet, A. (2014). L'entretien d'explicitation : Usages diversifiés en recherche et en formation. Paris : L'Harmattan.
- Ouellet, S. et Aubin, F. (2018). *Soutenir le goût de l'école : Le plaisir d'apprendre ensemble*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Paquay, L., Altet, M., Charlier, É. et Perrenoud, P. (2012). *Former des enseignants professionnels : Quelles stratégies? Quelles compétences?* Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Paquet, Y., Carbonneau, N. et Vallerand, R.J. (2016). *La théorie de l'autodétermination : Aspects théoriques et appliqués*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Paris, S.G. et Ayres, L.R. (2000). *Réfléchir et devenir : Apprendre en autonomie : Des outils pour l'enseignant et l'apprenant*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Perrenoud, P. (2012). *Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant : Professionnalisation et raison pédagogique*. Issy-les-Moulineaux : ESF éditeur.
- Petiot, O. et Visioli, J. (2022). *Les émotions en contexte scolaire*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Reeve, J. (2017). *Psychologie de la motivation et des émotions*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Rondeau, K. et Jutras, F. (2019). *L'accompagnement du développement personnel et professionnel en éducation : S'accompagner, accompagner, être accompagné*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Schön, D.A. (1994). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques.
- Turcotte, S. et al. (2023). *Enseigner l'éducation physique en contexte scolaire*. Montréal : Éditions JFD.
- Vandercleyen, F. et Boudreau, P. (2022). Structure, enjeux et évolution de la relation d'accompagnement entre une enseignante associée et un stagiaire. *Formation et profession*, 30(2), 1-13.
- Vandercleyen, F., Lenzen, B., Loizon, D., Serres, G., Amamou, S. et Hoffmeister, M. (2023). L'accompagnement des stagiaires en ÉPS. Dans S. Turcotte, J-F. Desbiens, C. Borges, J. Grenier et D. Pasco. *Enseigner l'éducation physique en contexte scolaire*, 621-652. Montréal : Éditions JFD.
- Vermersch, P. (2014). *L'entretien d'explicitation*. Issy-les-Moulineaux : ESF.
- Vianin, P. (2023). *La motivation scolaire : Comprendre et susciter le désir d'apprendre?* Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Vianin, P. (2019). *La supervision pédagogique*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Viau, R. (2009). *La motivation à apprendre en milieu scolaire*. Saint-Laurent : Éditions du nouveau pédagogique.